

DEUX CONTES POPULAIRES SEYCHELLOIS
TEXTE, TRADUCTION ET NOTES

A. Alsdorf-Bollee et R. Chaudenson
Centre Universitaire de la Réunion

1. Situation géographique des Seychelles.

Les Iles Seychelles, 53.000 habitants, colonie de la Couronne Britannique, se situent entre les 3ème et 11ème degrés de latitude Sud et les 45ème et 58ème degrés de longitude Est; l'archipel comprend 92 îles parmi lesquelles se distinguent deux groupes. L'un formé par des îlots coralliens souvent dispersés, l'ensemble principal constituant les Amirantes; ces îles sont sinon inhabitées, du moins dépourvues de population permanente. Le second groupe est celui des îles granitiques dont l'aspect est extrêmement différent puisque leur relief est beaucoup plus accidenté et leur végétation abondante. Toute la population est concentrée dans cette zone et lorsque nous parlerons des Seychelles, nous désignerons essentiellement les quatre îles principales: Mahé, Praslin, La Digue et Silhouette. Mahé, la plus grande, n'a guère que 27 km de long, sa largeur variant entre 5 et 10 km. Néanmoins, elle forme plus du tiers de la surface totale de la colonie et regroupe plus de 80% de la population seychelloise. Victoria, la capitale, est le port de l'archipel. Jusqu'à 1971, on ne pouvait gagner les Seychelles que par la voie maritime; Victoria était une escale entre l'Afrique et l'Inde; les liaisons avec l'île Maurice étaient alors rares et incertaines. L'ouverture d'un grand aéroport international a depuis peu rompu l'isolement quasi total du pays.

2. Histoire et peuplement.

On ne peut aborder l'étude du parler seychellois sans envisager les circonstances historiques qui ont fait que la langue parlée dans cette colonie britannique est un créole français. Comme les Iles Maurice et Rodrigues, devenues depuis territoire indépendant, les Seychelles furent cédées par la France à l'Angleterre en 1814. L'occupation française était alors relativement récente puisque la France qui s'était installée à Bourbon depuis un siècle et demi et à l'île de France depuis près d'un siècle, n'occupait les Seychelles que depuis 1770. Avant cette date, on s'était contenté d'y faire des reconnaissances ou de procéder à des prises de possession symboliques. Mahé de Labourdonnais, Gouverneur des Iles de France et de Bourbon, y avait envoyé une expédition en 1743; le résultat le plus positif en fut que l'île principale reçut le nom de Mahé en l'honneur du gouverneur.

L'intérêt que portait Labourdonnais à ces territoires était, semble-t-il, surtout inspiré par des considérations stratégiques. L'idée d'en faire une colonie de peuplement ne fut guère sérieusement envisagée avant que P. Poivre, Intendant de l'île de France, autorise Brayer du Barré à y fonder un "établissement". C'est à cette fin que débarquent, en 1770, 15 blancs accompagnés de 7 esclaves, 5 "malabars" et 1 négresse¹. La plupart de ces premiers habitants ne restèrent pas et regagnèrent l'île de France. Ils étaient cependant encore aux Seychelles quand débarqua une seconde expédition conduite par Gillot et comprenant une quarantaine d'ouvriers blancs et noirs. Ces deux tentatives se soldèrent par des échecs qui conduisirent en 1773 à une évacuation presque totale des îles. Leur importance stratégique empêcha pourtant le total abandon; quelques colons restèrent ainsi qu'une petite garnison. En 1788, on y recense 20 blancs, 9 "libres" et 221 esclaves (Benedict 1970: 10; on doit peut-être y ajouter la douzaine de soldats qui se trouvait aux Seychelles en 1785). Cette population atteint le chiffre de 572 en 1791: 65 européens, 20 "libres", 487 esclaves; en 1810, les Seychelles comptent 3467 habitants: 317 blancs, 135 "libres" ou affranchis, 3015 esclaves. On constate donc que le moment essentiel dans la colonisation est l'arrivée de Malavois (1788) et que comme l'a montré C. Wanquet c'est à ce moment que se produit le "boom démographique" (1972:19).

1) Précisions que le terme "malabar" a ici son sens créole et qu'il désigne un Indien sans préjuger de son origine réelle. Les renseignements qui suivent sont pour la plupart extraits de Wanquet 1972. Cette contribution a apporté des éclaircissements décisifs sur une période très mal connue de l'histoire de ces Iles.

En 1810, les Seychelles deviennent colonie anglaise. Il est probable que le changement politique est assez faiblement ressenti; il l'est d'autant moins que commence une période de grande prospérité économique liée à l'essor de la culture du coton. La population s'accroît; 10.000 habitants environ en 1830 (Sauer 1967:23). L'abolition de l'esclavage en 1833, la crise du coton provoquent un mouvement d'émigration si considérable que les Seychelles perdent près de la moitié de leur population. La perte de main d'oeuvre est considérable; elle sera compensée en partie par la libération sur place des esclaves africains que les Anglais saisissent sur les vaisseaux négriers qui continuent à pratiquer illégalement la traite. On estime qu'entre 1861 et 1872, 2500 Africains furent ainsi débarqués aux Seychelles (Sauer 1967:26). Il se trouve donc que non seulement ces îles n'ont pas connu l'énorme courant d'immigration indienne qui a conduit à une transformation radicale de la population de l'île Maurice, mais que la quasi-totalité de l'immigration durant le XIX^{ème} siècle a été d'origine africaine.

3. Origine du peuplement.

3.1 Le peuplement blanc ou "libre".

Nous connaissons les noms des principaux colons des îles en 1791 (Benedict 1970:10); plusieurs d'entre eux sont des Français, anciens marins, soldats ou officiers (Lambert, Quienet, Lebeuze, Audibert, Hangard, Drancourt, Savi); d'autres sont des "Créoles" de l'île de France ou de Bourbon (sont certainement "bourbonnais" par exemple Gruchet et Launay). L'indication de leur origine est d'ailleurs confirmée par une lettre de 1791 qui précise à propos des chefs "d'habitations" que "12 sont européens, 4 sont créoles de l'île Bourbon, 1 seul est né à l'île de France, 6 seulement ont été colons de cette île" (Wanquet 1972:18). Quoique les deux premières expéditions aient été à peu près uniquement formées de "Créoles", on semble préférer pendant quelques années l'installation de colons d'origine métropolitaine en dépit des instructions ministérielles de 1778 demandant de favoriser l'installation "d'habitants des îles de France et de Bourbon" (Lettre citée par Wanquet 1972:10). Gillot cependant réclame des Bourbonnais. Cette position est reprise par Malavois; elle devient d'ailleurs la doctrine officielle puisque l'ordonnance de 1787 précise que dans toute la mesure du possible les concessions ne seront accordées "qu'à des créoles des îles de France et de Bourbon et à ceux des Isles Seychelles, lesquels seront de bonne vie et moeurs, mariés ou enfants de colons, ou gens de métier utiles à la navigation et à l'agriculture" (Wanquet 1972:16). C'est ainsi qu'en 1786 des concessions sont accordées à des Indiens libres de Bourbon, L. Ramalinga et ses neveux.

A partir de 1791 Bourbon va fournir une grande partie des nouveaux habitants des Seychelles. Nombreux sont les habitants de cette île qui pour diverses raisons demandent à y émigrer: les uns sont des blancs pauvres comme ces "cinq honnêtes habitants de Saint-Joseph", d'autres des gens riches comme ces deux habitants de Saint-Benoit qui demandent à partir avec 30 esclaves. A ces émigrations volontaires s'ajoutent à partir de 1798 les déportations politiques. Dès 1795, des condamnés de La Réunion demandent que leur peine d'emprisonnement soit commuée en un exil aux Seychelles. Mais c'est seulement en 1798, à la suite de la révolte du Sud de la Réunion, qu'on prononce des peines d'exil contre 14 meneurs de l'insurrection auxquels on adjoint 5 blancs et 6 esclaves condamnés pour d'autres motifs (Wanquet 1972:26). Ces Réunionnais s'installèrent en particulier sur une île inhabitée, La Digue, et commencèrent à la mettre en valeur. D'autres exilés suivirent et l'on permit largement aux parents et aux amis des déportés d'aller les rejoindre aux Seychelles. Non seulement ils ne rentrèrent pas tous à La Réunion après l'amnistie de 1802, mais d'autres familles nouvelles partirent à leur tour pour les Seychelles. Cette colonisation "réunionnaise" de La Digue permet de comprendre le surnom de [safrã] ("safran") que donnent aux Diguois les habitants de Mahé; de leurs ancêtres réunionnais, ils auraient conservé l'habitude d'assaisonner les mets avec du "curcuma" (en créole [safrã]); cet usage culinaire est en effet spécifiquement réunionnais.

Cette importance du peuplement réunionnais se remarque également dans le grand nombre des patronymes communs aux Seychelles et à la Réunion. Elle est vraisemblablement un élément essentiel dans l'appréciation des rapports que peuvent avoir entre eux les parlers créoles de l'Océan Indien.

3.2 Le peuplement servile.

Les considérations précédentes s'appliquent dans une large mesure aux esclaves étant

donné que bon nombre des colons seychellois venus des Îles de France ou de Bourbon amenèrent avec eux des esclaves qui étaient eux-mêmes créoles. Cependant nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur l'origine des esclaves que sur celles des blancs ou des noirs libres; à peine lit-on dans un rapport de Pluiose an XII que "presque tous les esclaves de cette colonie sont africains, de la côte de Mozambique" (Wanquet 1972:36). Le fait n'a rien d'étonnant en raison de la situation géographique des îles. Nous connaissons mieux en revanche les apports massifs d'Africains qui eurent lieu au XIX^{ème} siècle (cf. supra). Ils ont sans doute contribué à donner à la population seychelloise ce caractère d'évidente africanité qui frappe le visiteur qui arrive des Mascareignes.

4. La situation linguistique.

Quoiqu'elle soit caractérisée par l'existence d'un créole d'origine française, la situation linguistique des Seychelles diffère assez sensiblement de celles des Mascareignes.

4.1. L'anglais.

La langue officielle est l'anglais puisque le territoire est colonie de la Couronne. Cette langue est celle de l'administration, des documents officiels à l'exception de celui que constitue le "Essential Services Ordinance" qui est rédigé à la fois en anglais et en créole sans doute parce que la terminologie juridique est considérée comme d'accès trop difficile. Depuis 1944, l'anglais est la langue de l'enseignement, le français n'étant plus enseigné que dans des établissements privés. Sur ce point la situation linguistique est donc assez voisine de celle de l'Île Maurice encore que la place officiellement reconnue au français soit beaucoup plus réduite.

4.2. Le français.

Comme à l'Île Maurice, le français est la langue des classes sociales les plus élevées. Il semble cependant que cette langue, quoique possédant un statut social objectivement voisin de celui qu'elle peut avoir à Maurice, constitue psychologiquement et sociologiquement une réalité différente. Il est en effet clair qu'à l'Île Maurice le français est dans l'esprit de la très grande majorité des Mauriciens le parler d'une classe sociale très déterminée; c'est la langue des "franco-mauriciens", bourgeoisie blanche, souvent très "anglicisée" de moeurs et d'allures, qui continue à posséder et à diriger l'essentiel des moyens de productions locaux. De ce fait la majorité de la population indienne a envers le français une réaction d'hostilité naturelle car le français lui apparaît à la fois comme un symbole de l'oppression coloniale et de la distance qui peut la séparer de cette classe dominante. Il semble qu'il n'en soit pas de même aux Seychelles où, un peu comme à la Réunion, créole et français sont plus nettement en rapport de diglossie, le français étant la langue à haut prestige social. (Notre sentiment rejoint celui de B. Benedict qui, malheureusement, ne se préoccupe pas de ce problème quoiqu'il remarque: "French is prestigious, whereas Creole is not" et il ajoute, en note: "Families who are attempting to rise socially often claim to speak French rather than Creole" (1968:60). On constate ainsi que le français est utilisée dans certaines circonstances par des locuteurs qui ne le comprennent en fait que très mal. Les romances chantées dans les mariages ou les "discours" qu'on prononce dans les mêmes occasions en sont la preuve.

Il nous paraît clair que cette différence entre les deux îles tient autant à des différences de structures sociales qu'à l'existence à Maurice d'une communauté indienne majoritaire. Il ne serait pas impossible de ce fait qu'au sein de la population non-indienne ("population générale"), le statut subjectif du français soit différent et plus proche de celui qu'on peut remarquer aux Seychelles.

4.3. Le créole.

Un élément important de la différenciation avec l'Île Maurice est naturellement l'absence totale des langues indiennes puisque les Seychelles n'ont pas connu cette immigration. De ce fait, en dépit des apparences, la situation linguistique n'est pas fondamentalement différente de celle de la Réunion, et, en tout cas, assez voisine de celle de Rodrigues où se constate la même absence de population indienne. Le créole seychellois est la langue maternelle de la quasi-totalité de la population. Langue de la communication quotidienne, il n'apparaît que rarement dans les documents officiels (cf. supra). Radio-Seychelles émet surtout en anglais, cependant outre les chansons ou récits en créole, on diffuse des bulletins d'information dans ce

parler. Il faut cependant reconnaître que la langue utilisée est assez sensiblement différente du créole courant et qu'elle se caractérise par l'abondance des emprunts lexicaux à l'anglais. La presse, soit anglaise, soit française, ne fait qu'une place réduite au créole.

Le créole seychellois présente des rapports évidents avec les autres parlers de l'Océan Indien; l'histoire du peuplement permet de l'expliquer puisqu'elle fait apparaître que la colonisation s'est opérée essentiellement à partir des Mascareignes et que par conséquent les esclaves et les colons qui y sont arrivés parlaient déjà créole. Le seychellois ne s'est donc pas constitué localement et il est issu des parlers des Iles de France et de Bourbon. Comme la première avait déjà été peuplée en partie à partir de la seconde à un moment où le créole s'était déjà formé, il est probable qu'à la fin du XVIIIème siècle ces parlers étaient moins différents l'un de l'autre qu'ils ne le sont devenus aujourd'hui. Cette situation nous paraît expliquer l'originalité essentielle du seychellois qui est d'être relativement plus proche du mauricien que du réunionnais, tout en présentant avec le second des traits communs que ne connaît pas le premier.

La présence de troupes américaines, le développement du tourisme anglo-saxon (les Iles sont desservies par la B.O.A.C.), font que l'usage de l'anglais se développe considérablement. On communique encore assez facilement en français avec des personnes âgées, il est beaucoup plus difficile de le faire avec les jeunes qui sont beaucoup plus habitués à l'anglais tant par l'école que par les contacts qu'ils peuvent avoir avec les étrangers. La situation du créole ne paraît cependant pas menacée.

5. La transcription

Entre les possibilités d'une graphie normalisée et d'une transcription phonétiquement assez fidèle, nous avons choisi cette dernière. Quoiqu'elle risque d'être non sans inconséquences, elle présente l'avantage de permettre au lecteur de se faire une idée de la prononciation du seychellois. Nous avons préféré une notation facilement dactylographiable au système de l'A.P.I.

Voyelles orales: [i], [a] comme en français; [u] comme dans le français *cou*;

[e], [o] = e, o fermé ou moyen; [è], [ò] = e, o ouvert.

Voyelles nasales: [ã], [ẽ], [õ] comme en français.

Consones: [p], [b], [t], [d], [f], [v], [m], [n], [l] comme en français; (dans le deuxième conte,

[l] passe parfois à [ɣ]: [yè r] = [lè r]).

[k] comme dans le français *cou*;

[g] comme dans le français *goût*;

[s] comme dans le français *sot*;

[z] comme dans le français *zèle*;

[ʃ] comme dans le français *chat*;

[ʒ] comme dans le français *jour*;

[y] comme dans le français *yeux*;

[w] comme dans le français *oui*;

[r] comme dans l'allemand *lang*.

La transcription du phonème /r/ présente quelques difficultés; les textes en offrent trois variantes:

[r] uvulaire, semblable au r français;

[^w_r], [^w_r] ou [w], variante labiale que nous entendons sporadiquement en position initiale, intervocalique ou postconsonantique: [p^w_r], M 38, [wak^w_rote], M 51;

[(r)] variante affaiblie ou presque zéro, surtout en position finale. La prononciation du -r ressemble à celle du -r en allemand ou en anglais; ce n'est pas une consonne à proprement parler, il s'agit plutôt d'un allongement et d'une fragmentation de la voyelle qui précède.

Pour une description phonologique du créole seychellois, nous renvoyons à l'article de Chris Corne 1969.

Mizèr

alò(r) ã žu(r) tyanã ã zòm apele Mizèr. i ti rèste kot nu koné kòmela Lamizèr. sò metye ti fòrzi. ã žur, žu(r) lafèt sakrekè(r), ã zòm ti pas kot li e di li fè(r) ã sabo pu sò seval. ék sò dè(r)nye but fe(r)ay ki ti rèste Mizèr ti fèr sa sabo. pãdã ki ti dã lafòrz, i di avèk sa zòm: "asiz tuzur." sa zòm ti asize ziska lèr Mizèr ti fini travay. lèr Mizèr tin fini fèr sabo e mèt ãba lapat seval, i tyal dèyèr lafòrz pu lav sò lamẽ. kã i returne, napa ni seval ni sa zòm. èn ãstã pli tar nòt Sènyèr e Sèpyèr ti vin kòt lafòrz pu mèt ã sabo nef avèk zòt seval pwal lafèt sakrekè(r). Mizèr, tu sò feray tin fini. alòr i di avèk sa de zãs: "mò napa feray. mè mò ãna zist mō buk sãg ki mò ti gãy kado pu mō premyèr kòminyō. mò a fèr avèk sa mèm akoz zot nariv la pwal lafèt sakrekè(r). kã i tin fini sa de zãs ti demãn li kōbyè. i ti repõn: "pa fè(r) nãyè, lamẽ dwat i lavè lamẽ goš."

prezã nòt Senyèr ti di li: "bõ, mò a dòn u trwa dõ. demãn sa ki ule e u a gãye. Mizè(r) ti mazin sa zòm ki tyasiz lo sò sèz e i di: "mò ule tu sa kasiz lo mō sez pa pu kapab leve sã mo pèrmisyō." Sèpyè(r) i di èk ki: "akoz u pa ti demãn ã plas dã lesyèl?" Mizè(r) ti di li: "ki mo pu fèr avèk lesyèl?" mè li Mizèr i pa ti kōnè si sa de zãs ti nòt Sènyè(r) avèk Sèpyèr.

pu sò dezyèm dõ i ti mazin ãkòr ki tuletã i desãn ã vil, lèr i returne, ã pòm mir dã sò pye napa. i di: "mò ule ki tu sa ki mōt dã mō pye pòm pa pu nabu desãn sã mo pè(r)misyō." prezã Sèpyèr i di èk li: "la u dènye dõ. demãn ã plas dã lesyèl." Mizèr ti di ki pa bezwè okèn plas dã lesyèl. o kòtrèr i di: "tu dimun ki pase i prã mō taba sã demãn mwa. mò ule ki tu sa ki atwap mō tabatyèr pa kapab buze ziska mò a dòn li pè(r)misyō." lèr tu le trwa sò dõ tin akòrde, nòt Sènyèr e Sèpyèr tyale, ti kit li.

wit žu(r) aprè Lisifèr ti vin kòt Mizèr, i di li: "mò vwa ki mãnyèr u pov, alòr, mo a èd u si u dakòr avèk mō kōdisyō." la Lisifè(r) ti di li: "mò a dòn u ã sak, ladã yãna vè pyès lò(r). sak pyès va sè(r)vi u pu èn ã. aprè vèt ã mò a vin sè(r)s u." la prezã Mizèr ti di li: "wi." tu le žur Mizèr ti fè(r) pa(r)ti èk sò ban zami: bwar, mãže, divèrti kõtã – sò letã ti pas byè vit. zu(r) tin ariv sò lepòk, ã demō ti vin kot li ã dizã: "Mizèr, sèf i ãvòy mwa vin sè(r)s u." Mizèr i ti kalkile, prezã ki ti mazin sò sèz, i di avèk sa demō: "asiz tuzu(r) letã mo al prepar mwa." demō dã sã kōne i asize. zot! Mizèr i prã ã ã gro batõ, i kòmãs asòm li. sa demō i kòmãs kriye kriye. lèr Mizèr ti byè dòn li sò kōmisyō, i di li: "ale prezã, al rakòte èk u sèf." zot, sa demō i ubliye si ti vin sè(r)s Mizèr. kã i ariv kot Lisifèr i rakõt sò malèr.

sèt fwa si Lisifèr i di: "mò ava ãvòy trwa demō." lèr sa trwa demō i ariv ãba, zot di: "Mizèr, sèf i ãvòy nu vin sè(r)s u." Mizèr i di avèk zot: "asiz tuzur, mò ape vini." èn i repõn ã dizã: "nu pa ti vin isi pu nu asize, nu ti vin sè(r)s u. degaz u!" Mizèr i kalkile, i di dã li mèm: "zafèr i sal, mò futi sa voyaz." prezã i rapèl so tabatyè(r), i di: "mè prã ã ti pris tuzur." demō tu le trwa i ãvòy lamẽ ãsãm, mè tu le trwa osi lamẽ i pri. ah..., pa fodè di u ki Mizèr in komãse, in bat zot sò dekwa, lèr in fini i di zot: "ale prezã, al wakòte." sa t(r)wa demō ã sè minit zot ris zòt kalis. lèr zot wakõt sa Lisifè(r), in fini bebet. i di zot: "mè prezã, nu ava al nu tu." alòr i ralye tu demō e zot desãn pwal sès Mizèr. lèr zot arive, Lisifèr i di: "Mizèr, prezã mòn vin mwa mèm. ãnu ale, u letã n fini." Mizèr i di li: "asiz tuzur." Lisifèr i repõn: "mò pa ãvi asize." Mizèr i di ãkor: "mè prã èn ti pris." Lisifèr i di: "mò pa parèy lezòt, mò pa ni ãvi sike ni asize. degaz u, ãnu ale." prezã Mizèr i mazin sò pye pòm. ti zis la plèn sezõ e tu pòm ti muste ã lèr lo pye. i di: "zot, la mo pe ale, mo pu kit sa ban zoli pòm muste ã lèr – ã wegrev sa, ã? – zis matè pu vin mãže. akoz u pa kas det(r)wa u ãmèn èk u?" Lisifèr i gèt ã lèr, e vremã, tu pòm tin muste, i di

Misère

Il y avait une fois un homme nommé Misère. Il habitait à l'endroit que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de La Misère. Il était forgeron de son état. Un jour, le jour de la fête du Sacré-Coeur, un homme passant près de chez lui lui demanda de faire un fer pour son cheval. Avec le dernier morceau de ferraille qui lui restait, Misère fit le fer. Pendant qu'il était dans la forge, il dit à l'homme: "Asseyez-vous toujours." L'homme s'assit jusqu'à ce que Misère ait achevé son travail. Quand Misère eut terminé le fer et qu'il l'eut fixé sous le sabot du cheval, il alla derrière la forge pour se laver les mains. Quand il revint, il n'y avait plus ni cheval ni homme. Un moment après, Notre Seigneur et Saint Pierre vinrent à la forge pour faire mettre un fer neuf à leur cheval afin d'aller à la fête du Sacré-Coeur. Misère n'avait plus de ferraille. Il dit alors aux deux hommes: "Je n'ai pas de ferraille; je n'ai que ma boucle de ceinture que j'ai reçue en cadeau pour ma première communion. Je l'utiliserai puisque vous êtes venus ici pour aller à la fête du Sacré-Coeur. Quand il eut fini, les deux hommes lui demandèrent combien ils lui devaient. Il répondit: "Ça ne fait rien, la main droite lave la main gauche."

Notre Seigneur lui dit alors: "Bien, je vais t'accorder trois dons. Demande ce que tu veux et tu l'auras." Misère pensa à l'homme qui s'était assis sur sa chaise et dit: "Je veux que tous ceux qui s'asseyent sur ma chaise ne puissent se lever sans ma permission." Saint Pierre lui dit: "Pourquoi n'as-tu pas demandé une place au Ciel?" Misère répondit: "Qu'ai-je à faire du Ciel?" En effet Misère ne savait pas que ces deux personnes étaient Notre Seigneur et Saint Pierre.

Pour son deuxième don, il réfléchit encore que toutes les fois qu'il descendait en ville, il n'y avait plus de pommes mûres sur son pommier quand il revenait. Il dit: "Je veux que tous ceux qui montent sur mon pommier ne puissent plus en descendre sans ma permission." Saint Pierre lui dit alors: "C'est ton dernier don. Demande une place au Ciel." Misère répondit qu'il n'avait pas besoin d'une place au Ciel. Au contraire, il dit: "Tous les gens qui passent prennent mon tabac sans me le demander. Je veux que tous ceux qui prennent ma tabatière ne puissent plus bouger jusqu'à ce que je leur en donne la permission." Quand ces trois dons lui eurent été faits, Notre Seigneur et Saint Pierre s'en allèrent et le laissèrent là.

Huit jours après, Lucifer vint chez Misère; il lui dit: "Je vois comme tu es pauvre; alors je t'aiderai si tu acceptes mes conditions." Lucifer lui dit alors: "Je te donnerai un sac, dedans il y a vingt pièces d'or; chaque pièce te servira un an; après vingt ans, je viendrai te chercher." Alors Misère dit "Oui". Tous les jours Misère se divertissait avec ses amis. Le temps passait très vite. Le jour de l'échéance étant arrivé, un démon arriva chez lui en disant: "Misère, le chef m'a envoyé te chercher." Misère réfléchit, c'est alors qu'il pensa à sa chaise; il dit au démon: "Asseyez-vous toujours, le temps que j'aie me préparer." Le démon, sans savoir, s'assit. Et allez! Misère prend un gros bâton, il commence à l'assommer; le démon se met à hurler. Quand Misère lui eut bien fait son affaire, il lui dit: "Va maintenant, va raconter ça à ton chef." Allez! Ce démon, il oublie qu'il était venu chercher Misère. Quand il arrive chez Lucifer, il raconte son malheur.

Cette fois-ci Lucifer dit "J'enverrai trois démons." En arrivant en bas, ils disent: "Le chef nous envoie, nous venons te chercher." Misère leur dit "Asseyez-vous toujours, j'arrive." L'un d'entre eux répond ainsi: "Nous ne sommes pas venus ici pour nous asseoir, nous sommes venus te chercher. Dépêche-toi." Misère réfléchit, il se dit en lui-même: "La situation est mauvaise, je suis perdu ce coup-ci." Il se souvient alors de sa tabatière. "Prenez toujours une petite prise" dit-il. Les trois démons avancent la main en même temps; leurs trois mains se trouvent prises ensemble. Ah . . . Pas besoin de vous dire ce que Misère se mit à faire! Il les battit tout son saoul. Quand il eut fini, il leur dit: "Allez maintenant, allez raconter." Les trois démons en cinq minutes rentrèrent en toute diligence. Ils racontèrent la chose à Lucifer qui entra dans une violente colère. Il leur dit: "Maintenant nous y irons tous." Alors il rassemble tous les démons et ils descendent pour aller chercher Misère. A leur arrivée, Lucifer dit: "Misère, maintenant je suis venu moi-même. Allons, ton temps est fini." Misère dit: "Asseyez-vous toujours." Lucifer répond: "Je n'ai pas envie de m'asseoir." Misère dit encore: "Eh bien prenez une petite prise." Lucifer dit: "Je ne suis pas comme les autres, je n'ai envie ni de chiquer ni de m'asseoir. Dépêche-toi, allons." Misère pense alors à son pommier. C'était justement la pleine saison et toutes les pommes étaient bien mûres sur l'arbre. Il dit: "Eh vous, cette fois je m'en vais, je vais laisser toutes ces jolies pommes bien mûres là-haut, c'est regrettable ça, les martins seront les seuls à les manger. Pourquoi n'en cueillez-vous pas

èk Mizèr: “na kas det(r)wa sakèn. pa bezwẽ ta(r)de akoz yãna pa(r)ti tãto.”

Mizèr ti repõn wi, e Lisifèr èk tu sõ ban demõ ti grëp lo pye põm. zõt! Mizèr tyal kup li ã gro batõ pikã pwin. lèr ban demõ ti
 65 truv li, zot ti komãs pèr e kwiye. “ayoyo zõt! pa(r)dõ myse Mizèr!”.
 li Lisifèr, i ti fèr sè(r)mã, i di sè(r)mã i pa pu vin àkòr ditu.
 mè Mizèr i fèr kòm si i pa tãd ditu. i mõt lo pye põm i kòmãs bis
 zõt. mò di u! ti fè(r) lapèn gète. lèr i tin fatigue, i di èk zõt:
 70 “ale.” pa fode di u, tu ban demõ ti di grã mèrsi e kot zot ale pa
 bare dimun vivã. wit zu(r) apre Mizèr sõ letã tin fini lo latè(r).
 alòr i mõt kot lesyèl. devã baro Sèpyèr ki ti ga(r)de. zis kã i
 truv Mizèr i di: “pa isi, pa isi; mò ti di u demã ã plas dã lesyèl,
 u pa ti ule. al laba mèm dã lãfèr.” alòr Mizèr ti bezwẽ al dã lãfèr.
 75 kòmã i ariv kòt baro lãfèr, i sòn laklos. ga(r)dyè baro lãfèr ti sa
 premye demõ ki ti vin sè(r)s li lo latèr, ti gãy mèt asize lo sez
 e gãy bate. alòr, sa demõ i uvèr ba(r)o admi e gète ki sèn la. komã
 i truv figi(r) Mizèr i di: “mò lipye àmèn mwa!” i taye e i kòmãs
 kriye pa(r)tu: “zõt mò ban zami, zafèr i sal! Mizèr pe vini!” pa
 80 fodè di u kã demõ i tãn nõ Mizèr, tu dimun fan klèr, sakèn i fèr
 sa ki pu li.

pov Mizèr, pè(r)sòn pa ti ule li, ni lesyèl ni lãfèr. dã sa ka,
 i tyoblize retu(r)n lo latèr, e ziska ozòrdi nèpot lãdwa ki u a pase
 dã lemõn, mizèr i la mèm. i pa ã vis, mè ã klu byè(r)ive.

Kõper Sùgula avèk Zako

tyãna ã fwa ã sùgula èk ã zako ki ti de grã dalõ. kot u truv èn,
 u a bezwẽ truv lòt osi, parèy tuk dife avèk lasàn. sa de bõ dalõ zot
 ti pas zot letã zis vòl plãtasyõ dimõn. tu sa ki zot vole, zot partaz
 lamwatye sakèn. ã zur, zot tin al vòl banãn èk tõtõ ki apèl Bom
 5 Lapèn. lèr ki zot tin fini partaz sakèn sõ lamwatye, zot ti truve
 ki zot parti tro boku pu zot amèn tu kot lakur. alòr, zot ti deside
 pu amèn zis trwa lamè sakèn kot lakaz e la pli grãd parti zot al mèt
 mir dã bwa pu zot vãn. malgre ki sa de kõpèr ti de grã dalõ, tyãna
 èn parmi ki pe mazine pu trõp kamarad. alòr kõper Zako i di avèk
 10 kõper Sùgula:

“may frènd! i tyan mèyèr si nu tyal mèt mir nu banan lo ã pye
 dibwa dã de grã fèrblã, sispãn dã ã but fildefèr. kòm sa, lèr nu ava
 ã bõ kuvèrtir fèrblã lo la ni lera ni suri pa pu kapab gãnye pu mãze
 paski zot glise lèr zot mars lo fèrblã.” sa mèm ki nu grãmun ti tuzur
 15 di ki “malè pa àpès kuyõ”. kõpèr Sùgula dã tu sõ malè ki malè i
 di: “sa ã bòn ide!” mè malèrèzmã Sùgula pa kapab mõt lo pye dibwa
 paski i napa zõr. mè kõpèr Zako mèm ki bezwẽ fèr tu sa ban debruy
 mèt banãn mir lo pye dibwa. lèr tin pas wit zur, Zako pa dir Sùgula
 naryè, mè i pe mazine ki banãn dwatèt in mir kòmela. aswar i grëp lo
 20 pye dibwa, i vwa(r) banãn in mir e i di: “sa wi bõ zafèr! ozòrdi
 volèr ya vòl vòlèr!” kõper Zako i desãn, i prã de grã sak, i remõt
 avèk lo pye dibwa, i asiz dã brãs, i mãz kãtite ki sõ vãt ti kapab
 àba(r)ke, e pi i ràpli sõ de grã sak, i desãn, i kit sa de fèrblã
 vid, i al vãn sõ bãnãn mir e i prã tu larzã pu li sã di kõpèr Sùgula
 25 naryè, e i al bwar tu sa larzã bãnãn. kõpèr Sùgula i zwèn li byè su
 dã semè. i demãn avèk li: “Tom, kòt u gãyè?” Zako i di li: “fèr u
 debruy parèy mwa, u osi u a su parèy.” mè kõpèr Sùgula li osi tèlmã
 ki ti rize i pe mazine ki pãgar kõpèr Zako pe zwe àba bol èk mwa.
 lãdmè matè Sùgula demãn avèk Zako: “may frènd, e sa ban banan, pãkòr
 30 mir?” Zako i di: “mè nõ dõ. nu dã lapli komela, bãnãn i lapèn mir.”
 Sùgula dã so lekèr i di(r): “u pa zwe àba bol èk mwa?” mè i pa di
 naryè kõpèr Zako. i lès pas kèz zur i demãn àkòr avèk Zako: “may
 frènd, e sa ban banan, pa pu mir ditu sa? ozòrdi fèr kèz zur depi

quelques-unes pour les emporter avec vous? ” Lucifer regarde en l’air et vraiment toutes les pommes étaient bien mûres. Il dit à Misère: “Nous en cueillerons quelques-unes chacun. Ne nous attardons pas car il y a fête cet après-midi.”

“Oui” répondit Misère et Lucifer et tous ses démons montèrent sur le pommier. Ah là là! Misère alla couper un gros baton de “prunier piquant”. Quand les démons le virent, ils commencèrent à avoir peur et à crier! “Oulala! Pardon Monsieur Misère!” Lucifer lui, jura qu’il ne viendrait plus jamais, mais Misère fait comme s’il n’entend rien du tout. Il monte sur le pommier et il commence à les rosser. Je vous le dis! Cela faisait peine à voir. Quand il fut fatigué, il leur dit: “Allez”. Inutile de vous dire que tous les démons lui dirent grand merci et ils s’enfuirent sans que personne ne puisse leur barrer le chemin. Huit jours après, le temps de Misère sur la terre était fini; alors il monta au ciel. Devant le portail, Saint Pierre montait la garde. Dès qu’il vit Misère, il dit: “Pas ici, pas ici; je t’ai dit de demander une place au Ciel; tu n’as pas voulu. Va là-bas, en enfer.” Alors Misère dut aller en enfer. Quand il arrive au portail de l’enfer, il sonne la cloche. Le gardien du portail de l’enfer était le premier démon qui était venu le chercher sur terre, s’était laissé prendre à s’asseoir sur la chaise et avait été battu. Alors le démon ouvre à demi le portail et regarde qui est là. Quand il voit la figure de Misère, il dit: “Mes pieds, emmenez-moi!” Il se met à courir et à crier partout: “Vous mes amis, catastrophe! Misère arrive!” Inutile de vous dire que quand les démons entendent le nom de Misère, tous s’éclipsent; chacun ne pense qu’à sa propre sauvegarde.

Pauvre Misère. Personne ne voulait de lui, ni le Ciel ni l’enfer. Dans cette situation, il dût revenir sur la terre et jusqu’à présent, en quelque endroit du monde que vous passiez, Misère s’y trouve. Ce n’est pas un vice, c’est un clou bien rivé.

Compère Soungoula et Compère Jako

Il y avait une fois un Soungoula et un singe qui étaient deux grands amis. Là où vous en trouviez un, vous ne pouviez manquer de trouver aussi l’autre, comme la pierre du foyer et la cendre. Ces deux bons amis ne passaient leur temps qu’à voler dans les cultures des gens. Tout ce qu’ils volaient, ils le partageaient, la moitié chacun. Un jour ils étaient allés voler des bananes à un vieil homme qui s’appelait Bonhomme Lapène. Quand ils eurent fait le partage en deux moitiés, ils trouvèrent que leur part était trop importante pour l’amener tout entière chez eux. Ils décidèrent alors qu’ils apporteraient seulement trois mains chacun chez eux et qu’ils iraient mettre la plus grande partie mûrir dans le bois pour la vendre. Quoique les deux compères fussent deux grands amis, il s’en trouva un qui conçut le projet de tromper son camarade. Compère Jako dit alors à Compère Soungoula:

“Mon ami! Ce serait mieux si nous allions mettre nos bananes à mûrir sur un arbre dans un grand bidon de fer-blanc suspendu à un morceau de fil de fer. Ainsi quand nous les aurons mises à l’abri sous un autre bidon de fer-blanc, ni les rats ni les souris pourront arriver à les manger puisqu’ils glisseront quand ils marcheront sur le fer-blanc”. Comme nos vieilles gens le disaient toujours: “Etre malin n’empêche pas d’être bête”. Compère Soungoula, tout malin qu’il est dit: “Voilà une bonne idée!” Mais malheureusement Soungoula ne peut pas monter sur les arbres parce qu’il n’a pas de griffes; c’est donc Compère Jako qui doit accomplir toutes les opérations, mettre les bananes à mûrir sur l’arbre. Quand huit jours eurent passé, Jako ne dit rien à Soungoula, mais réfléchit que les bananes doivent avoir mûri maintenant. Le soir, il grimpe sur l’arbre, il voit que les bananes ont mûri et dit: “Voilà vraiment une bonne affaire; aujourd’hui le voleur va voler le voleur!” Compère Jako descend, prend deux grands sacs, remonte avec sur l’arbre. Il s’assied dans les branches et mange tout ce que son ventre peut contenir. Ensuite il remplit ses deux grands sacs, descend en laissant les deux bidons de fer-blanc vides. Il va vendre ses bananes mûres et prend tout l’argent pour lui sans rien dire à Compère Soungoula. Il va boire tout l’argent de la vente des bananes. Compère Soungoula le rencontre complètement ivre sur la route. Il lui demande: “Tom, où as-tu trouvé l’argent?” Jako lui dit: “Débrouille-toi comme moi et tu seras ivre comme moi.” Mais compère Soungoula, tant est grande sa ruse, songe qu’il lui faut prendre garde que Compère Jako ne le trompe. Le lendemain matin Soungoula demande à Jako: “Mon ami, et les bananes pas encore mûres?” Jako lui dit: “Mais non voyons! Nous sommes dans une période de pluie, les bananes mûrissent difficilement.” Soungoula se dit en lui-même: “N’es-tu pas en train de me duper?” mais il ne dit rien à Compère Jako. Il laisse passer encore quinze jours puis demande à nouveau à Compère Jako: “Mon ami, et ces bananes, elles ne vont pas bientôt être mûres? Ca fait

35 ki nu fin mèti li.” Zako i di li: “yèr bomatē i ākòr vèr, vèr mèm. e dā fèrblā i tuzur frè èk lapli, i pu lapèn mir.”

lādmē Sūgula debut āba sa pye dibwa, gèt ā lèr vwa ē golā lo brās dibwa. i di li: “frèr Golā, gèt si mō banan pākòr mir dā fèrblā.” Golā i gète, i di li: “mo tòm mo truv zis delo lapli dā fèrblā, napa ni banan ni lapo.” Sūgula i di: “a be, ki vu a fèr?” in 40 fini kōnē ki tin arive paski li osi ē grā zwèr. alòr i di dā li mèm: “fodrè ki mo tuy kōpèr Zako pu sa kin fèr mwa.” i fèr kòm si i pa kōn naryē. i al kot kōpèr Zako, i di li: “mo frèr, in yèr pu nu arèt vole paski dimōn pe koz de nuvel partu e nu pu perdi nu lavi si nu kōtinye vole. mō war, ki ya meyèr si nu al plāt ē bitasyō pu nu gāy nu 45 māze e ānu komās demē mèm.” Sūgula i kōtinyē: “mwa mèm ti āmās de pyòs e nu va komās pyose demē matē.” Sūgula i mèti lamās pyòs Zako byē sere avèk ē bō kal ladā, tādiski pu li i pa mèti kal e i byē las ki tātātā i pu demāse.

bomatē komā zot arive pu komās travay, Sūgula i di èk Zako: “may frènd, pu nu travay pli vit, ānu arāz ē bō kōdisyō. kā mèm nu pyòs a demāse lèr nu pe travay, nu pa pu bezwē kit nu travay pu nu al rod ròs pu reāmās pyòs lo la, nu va tap lo latèt kamarad. kòm sa, nu pa pu perdi letā.” kōpèr Zako i di: “sa ē bōn ide!” mè kōpèr Zako i pa kōnē pu di sa mèm sō malèr. kōmā zot kōmās pyose, pyòs kōpèr Sūgula 50 i demāse. i di èk kōpèr Zako: “āmèn u latèt!” Zako i āmène. Sūgula i don li de ku byē pòrte lo sō latèt. Zako i su e delo i vini da sō lizye. be, ki vu a fèr, kōdisyō travay ki kòm sa. la zot kōtinye fosay latèr. dā de minit aprè, pyòs kōpèr Sūgula in demās ākòr. i di avèk Zako: “may frènd, amèn latèt!” Sūgula i don li ākor de pli fòr ku lo sō latèt e kōpèr Zako i tōbe mòr atèr. Sūgula i di li: 60 “u a fèr sèrmā vòyèr vòl vòyèr.”

ān alā še li Sūgula i rākōtre Pa Lyō. i demān li si pa ule aste ē zako byē gra kin tuye letā i pe vòl sō plātasyō. Pa Lyō i di li: “lavyān mèm ki mo pe rode. kōbyē u vān?” Sūgula i di li: “akoz i byē gra mo 65 a lès u trāt sèk rupi. e mo a depoz u lavyān labatwar, midi al sèrse.” ān arivā ē pe pli devā kōpèr Sūgula i zwèn Papa Tig, e i arāz mèm kōdisyō ki ti arāz èk Pa Lyō. pli devā i rākōtre ē leopar e i osi di li mèm zafèr. i prā trāt sèk rupi mèm. sa trāt sèk rupi la in prā èk sakèn e i di tu le trwa al sèrs zot lavyān labatwar midi, 70 i ava depoz laba. byē bonèr Sūgula in trèn kōpèr Zako mòr e in al mèti li obòr labatwar. in return se li avèk sō sā sèk rupi dā sō pòs. zis midi tu le trwa bèt feròs, zot tin ariv kot labatwar pu vin sèrs zot lavyān. sètaki i di: “pu mwa sa, pu mwa sa, mòn pèy trāt sèk rupi èk Sūgula.” leopar ti ē pe pli kōprā dā laban, i di: “zot, 75 ānu pa lagèr. si Sūgula, nu tu nu kōne ki etè. ānu partaz sa lavyān ā trwa e nu a trāp pu Sūgula e nu al partaz li osi ā trwa, sakèn ē mòrso.”

lèr ki sa trwa bèt feròs tin fini māz sakèn sō pti mòrso lavyān Zako, de lwē zot rekonèt kōpèr Sūgula pe vini, mè kōpèr Sūgula pākòr 80 truv zòt. zot di: “ānu fèr kòm si nu fin mòr atèr, e lèr i ariv ē pe obòr nu, nu ava devòr li.” tu le trwa zot fèr kòm si zot tin mòr atèr, zot pa buze. kōpèr Sūgula, lèr ki tin ariv ē bō distās avèk zòt, i rekònèt sa trwa bèt feròs, i di: “yāna mirak pli ale lo latèr. lōtā, lèr ban bèt feròs in mòr, zot zorèy ti buze, mè sa ban 85 komela, yèr zot mòr, zot zorèy pa buz ditu.” sa trwa grā ēbesil zot pa yal buz zot zorèy! Sūgula i di: “zòt, mō ban zāmi, sa ban vye riz lōtā pa bezwē zwe avèk mwa sa. lōtā ki burik ti amèn vwatir, mè komela vwatir yamèn burik.” Sūgula i di: “mō lipye amèn mwa.” e i kit sa trwa grā zorèy dòrmi atèr.

alòr le trwa bèt feròs zot sāj plā, zot di: “ānu al trāp āba lakav Sūgula aswar, e komā i a sòrti grā matē pu li al vole, nu a devòr 90 li.” mè Sūgula osi pe fèr travay sō pti latèt, i pe mazine ki petèt sa trwa bèt feròs i kapab vin trāp āba sō lakav aswar komā zot tin māk li lezur. aswar i mèti de fèrblā delo bwi lo reso tu lanwit. 95 vèr minwi, Pa Lyō tin gāy ē pti somèy e i pe rōfle komā loraz āba

aujourd'hui quinze jours que nous les avons mises". Jako lui dit: "Hier matin elles étaient encore vertes, bien vertes; dans un bidon, il fait toujours froid s'il pleut; elles auront du mal à mûrir."

Le lendemain Compère Soungoula se tient au pied de l'arbre, il regarde en l'air et voit un "goéland" sur une branche. Il lui dit: "Frère Goéland, regarde si mes bananes ne sont pas encore mûres dans le bidon." Le goéland regarde et dit: "Mon ami, je ne vois que de l'eau de pluie dans le bidon, il n'y a ni banane, ni peau." Soungoula dit: "Eh bien, que vas-tu faire?" Il a compris ce qui s'est passé parce que lui aussi est un grand trompeur; alors il se dit en lui-même: "Il faudrait que je tue Compère Jako pour ce qu'il m'a fait." Il fait comme s'il ne savait rien. Il va chez Compère Jako et lui dit: "Mon frère, c'est le moment de nous arrêter de voler parce que tout le monde en parle et nous allons périr si nous continuons à voler; mon vieux, je vois qu'il vaut mieux se mettre à cultiver un jardin pour gagner notre pain; commençons demain même." Soungoula continue: "J'ai emmanché deux pioches et nous commencerons à piocher demain matin." Soungoula fixe le manche de la pioche de Jako en le serrant bien, avec une bonne cale tandis qu'au sien il ne met pas de cale et ne le serre pas; ainsi de temps en temps, la pioche se démanchera.

Le matin, quand ils arrivent pour commencer le travail, Soungoula dit à Jako: "Mon ami, pour travailler plus vite, convenons d'un bon arrangement. Quand notre pioche se démanchera pendant que nous sommes au travail, nous n'aurons pas besoin d'abandonner notre ouvrage pour aller chercher une pierre pour réemmancher notre pioche dessus; nous taperons sur la tête de l'autre. Ainsi, nous ne perdrons pas de temps." Compère Jako dit: "Voilà une bonne idée!" Mais Compère Jako ne sait pas que ces paroles lui seront funestes. Quand ils commencent à piocher, la pioche de Compère Soungoula se démanche. Il dit à Compère Jako: "Approche ta tête!" Jako l'approche. Soungoula lui donne deux coups bien assésés sur le crâne. Jako en est tout assommé et les larmes lui viennent aux yeux. Qu'y faire, c'était là les conditions de travail! Alors ils continuent à creuser la terre. Deux minutes après, la pioche de Compère Soungoula se démanche de nouveau, il dit à Jako: "Mon ami, approche ta tête!" Soungoula lui donne deux coups encore plus forts sur la tête et Compère Jako tombe raide mort. Soungoula lui dit: "Tu feras serment que le voleur vole le voleur."

En allant chez lui, Soungoula rencontre Pa Lion; il lui demande s'il ne veut pas acheter un singe bien gras qu'il a tué alors qu'il volait dans son champ. Pa Lion dit: "C'est justement de la viande que je suis en train de chercher. Combien le vends-tu?" Soungoula dit: "Comme il est bien gras, je vous le laisserai à trente cinq roupies et je déposerai la viande à l'abattoir; à midi allez la chercher." Un peu plus loin, Soungoula rencontre Papa Tigre et il conclue le même accord qu'avec Pa Lion. Plus loin encore il trouve un léopard et lui dit la même chose; il reçoit trente cinq roupies. Il a pris trente cinq roupies à chacun et leur a dit à tous les trois d'aller chercher leur viande à l'abattoir et qu'à midi il la déposera là-bas. Tôt Soungoula a traîné le corps de Compère Jako et est allé le placer près de l'abattoir. Il est rentré chez lui avec ses cent cinq roupies en poche.

A midi juste les trois bêtes féroces sont arrivées près de l'abattoir pour venir chercher leur viande. Chacun dit: "C'est à moi, c'est à moi, j'ai payé trente cinq roupies à Soungoula." Le léopard était un peu plus intelligent que les autres; il dit: "Eh vous, ne nous querellons pas, nous connaissons tous Soungoula! Partageons la viande en trois, nous guetterons Soungoula et nous le partagerons aussi en trois, chacun un morceau."

Quand les trois bêtes féroces eurent fini de manger chacun leur petit morceau de viande de singe, de loin elles reconnaissent Compère Soungoula qui arrive, mais Compère Soungoula ne les a pas encore vues. Elles disent: "Faisons comme si nous étions mortes à terre et quand il arrivera près de nous, nous le dévorerons." Toutes trois font comme si elles étaient mortes, elles ne bougent pas. Lorsque Compère Soungoula arrive à quelque distance d'elles, il reconnaît les trois bêtes féroces; il dit: "Il y a des miracles qui ne se produisent plus sur la terre. Autrefois, quand les bêtes féroces étaient mortes, leurs oreilles bougeaient, mais celles de maintenant, quand elles sont mortes, leurs oreilles ne bougent plus." Les trois grands imbéciles, est-ce qu'il ne se mettent pas à bouger les oreilles! Soungoula dit: "Hé, mes amis, ces vieilles ruses d'autrefois, inutile de les utiliser avec moi; autrefois c'était l'âne qui tirait la voiture, aujourd'hui la voiture tire l'âne." Soungoula dit "Mes pieds, emmenez-moi!" et il laisse ces trois imbéciles couchés par terre.

Les trois bêtes féroces changent alors de plan, elles disent: "Allons guetter ce soir sous le trou de Soungoula et quand il sortira de bon matin pour aller voler, nous le dévorerons." Mais

100 lakav Sūgula. Sūgula i ekute, i di: “si pa zot, i ava mwa.” i prā sō fèrblā delo bwi, i vid lo zot āba lakav. aprè kat segōn i napli ātān rōfle. Sūgula i di: “mo sir ki aprezā zot dā zot pli profō somèy ki tayèr.” i gèt āba lakav, i truv tu le trwa peri èk kamarad. Sūgula i di zot: “zot kōtā aprezā, mwa zot tu le trwa periye.” Sūgula i prā tu le trwa, i kròs zot lapo, i al vān avèk kòrdònyē. i gāy li e bō pe larzā, i aste ē pti but latèr, Sūgula i di: “mayèr bèf in fè(r) bòyèr buse.”

6. Notes grammaticales

1. M1 [tyāna] (= ti āna) “il y avait”, [yāna] (= i āna) “il y a”, [pu āna] “il y aura” – présentatifs qui introduisent des syntagmes nominaux. La forme négative est [napa], [ti napa], rarement [pa (t)yāna], M 7²: [napa ni seval ni sa zòm] “il n’y a plus ni cheval ni homme”. [āna] et [napa] remplissent aussi la fonction d’un verbe avec la signification “avoir, posséder”, cf. M 10:

[mò napa feray, mè mò āna zist mō buk sǎg . . .] “Je n’ai pas de ferraille, je n’ai que ma boucle de ceinture . . .”

La tendance à la prédétermination, déjà nettement accusée en français par rapport au latin (cf. Baldinger 1968 : passim), s’est poursuivie dans le développement des dialectes créoles et a abouti, dans le domaine du verbe, à un système fondé sur la combinaison d’un lexème invariable avec des morphèmes antéposés qui indiquent la personne, le nombre et le temps ou l’aspect. Dans le créole seychellois ces morphèmes prédicatifs sont les suivants (v. aussi la note 11) :

Morphèmes prédicatifs personnels

[mō] “je”	[nu] “nous”
[u] “tu”	[zòt] “vous”
[i] “il, elle”	[zòt] “ils, elles”

D’après nos textes, la distinction entre forme de politesse et forme familière à la deuxième personne ne se fait pas en seychellois.

Morphèmes prédicatifs temporels et aspectuels

La forme non-marquée du verbe – base verbale sans particule temporelle ou aspectuelle – a la valeur du présent français, c’est-à-dire elle désigne le présent actuel, le présent permanent, le présent historique et très rarement le futur.

[pe] marque l’aspect duratif, comme la forme en *-ing* de l’anglais; dans le passé, combiné avec [ti] (v. ci-dessous), ce morphème prend souvent la forme [ape], qui rappelle sa base étymologique *après*:

[lèr nu pe travay] “quand nous sommes en train de travailler”;

[pādā sa letā mamā Sililin tyape rod sō piti.] “pendant ce temps la mère de Sililine était en train de chercher son enfant.”

[ti] exprime le passé sans valeur aspectuelle, tandis que son concurrent [in]/[n] sert à désigner l’aspect accompli (ou perfectif) d’une action passée; M 1 sqq.:

[tyāna ē zòm] . . . [i ti rèste] . . . [ē zòm ti pas kot li] “Il y avait un homme . . . Il habitait . . . un homme passait chez lui”;

S 20: [i vwar banān in mir] “il voit que les bananes ont mûri”. La forme [in] est souvent réduit à [n], toujours après [mò], [u], [nu], [pa], [ti], [ki], et [si], cf. S41:

[fodrè ki mo tuy kōpèr Zako pu sa kin fèr mwa.] “Il faut que je tue Compère Jako pour ce qu’il m’a fait.”

[ti] et [in] se combinent ([tin]) pour l’expression de l’accompli et de l’antériorité dans le passé, comme le plus-que-parfait et le passé antérieur en français, cf. M 6 et M 60:

[lèr Mizèr tin fini fèr sabo] “Quand Misère eut fini de faire le fer”;

[tu pōm tin muste] “toutes les pommes étaient bien mûres”.

2) M 7 = Mizèr, ligne 7. Kōpèr Sūgula avèk kōpèr Zako sera désigné par le sigle S.

Soungoula aussi est occupé à faire travailler sa petite tête, il songe que peut-être les trois bêtes féroces peuvent venir le guetter au pied de son trou le soir puisqu'elles l'ont manqué le jour. Le soir, il met deux récipients d'eau à bouillir sur son fourneau toute la nuit. Vers minuit, Pa Lion, s'étant assoupi, ronfle comme le tonnerre sous le trou de Soungoula. Soungoula prête l'oreille et dit: "Si ce n'est pas l'autre, ce sera moi." Il prend son récipient d'eau bouillante et le vide sur eux, aux dessous de son trou. Après quatre secondes, il n'entend plus ronfler. Soungoula dit: "Je suis sûr que maintenant ils dorment d'un plus profond sommeil que tout à l'heure." Il regarde au dessous de son trou et les voit morts tous les trois ensemble. Soungoula leur dit: "Vous êtes contents maintenant, j'ai tué tous les trois." Soungoula les prend tous les trois, les dépouille et va vendre leur peau au cordonnier. Il gagne beaucoup d'argent et achète un lopin de terre. Soungoula dit: "Le malheur du boeuf a fait le bonheur du boucher."

Pour le futur, le seychellois possède les mêmes morphèmes que le mauricien: [pu] et [a]/[va]/[ava]. I. Richardson voit dans [pu] le marqueur du futur proche, dans [a]/[va]/[ava] les marqueurs du futur lointain ("distant [or indefinite] future"; 1963:10). C. Corne aussi constate "une opposition entre *pu* et *a va*:"

mo a va malad si li don mua sa 'je serai malade s'il me donne cela (il y a un doute qui reste)'

mo pu malad si li don mua sa 'je serai malade s'il me donne cela (cela ne fait aucun doute)'"

tout en admettant que "nos informateurs ne sont pas toujours d'accord sur la distinction sémantique entre ces formes" (1970:14). En réunionnais [pur] désigne la phase antérieure au début de l'accomplissement du procès (nuance de fatalité ou d'imminence).

Dans nos textes, nous n'avons pas pu constater d'opposition sémantique entre les morphèmes du futur, cf. un exemple tiré d'un autre conte où le protagoniste emploie les deux marqueurs [a] et [pù] l'un à côté de l'autre pour deux actions futures interdépendantes:

[mè ozòrdi pa pu sãti lòdèr, mò a mãz mò sitrõ laba mèm.] "Mais aujourd'hui elle ne sentira pas l'odeur, je mangerai mes citrons là-bas même."

Il est à remarquer pourtant que des phrases négatives c'est toujours [pu] que l'on entend. [a], [va] et [ava] varient librement, [a] étant employé de préférence.

La combinaison de [ti] et [pu]/[a] remplit la fonction du conditionnel français dans les exemples suivants:

[ki ti pu kapav fèr èk Fènriv?] "Qu'est-ce qu'il pourrait faire avec Fenrive?"

[si ti bwar, i ti pu ã pwazõ vyòlã pu li.] "S'il l'avait bu, cela aurait été un poison violent pour lui."

Dans les phrases hypothétiques, [ti] seul peut aussi servir de "conditionnel" dans la principale:

[si ti mwa, mò ti mèt li dã ã laplèn, mò tyã fizi li.] "Si c'était moi, je le mettrais dans une plaine, je le fusillerais."

2. M 2: [sõ metye ti fòrzõ] "Son métier était forgeron". Les déterminants possessifs sont:

[mõ] "mon, ma, mes"

[nu] "notre, nos"

[u] "ton, ta, tes"

[zòt] "votre, vos"

[sõ] "son, sa, ses"

[zòt] "leur(s).."

[nòt Senyèr] (M 8) s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit d'une expression figée provenant de la langue ecclésiastique.

A l'exception de [pe], tous les morphèmes prädicatifs décrits dans la note précédente entrent aussi dans les syntagmes attributifs, c'est-à-dire dans des prädicats constitués d'un syntagme nominal, d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un syntagme prépositionnel: S27: [u a su parèy] "tu seras ivre comme moi"; M 4: [pãdã ki ti dã lafòrz] "Pendant qu'il était dans la forge".

Le verbe *être* a presque totalement disparu des parlers créoles, tant comme auxiliaire dans le système verbal (la forme [ti] cependant remonte à *était*) que comme copule servant à relier les syntagmes attributifs énumérés ci-dessus au syntagme sujet. L'absence de copule est caractéristique de plusieurs langues pidgins et créoles³; parmi les créoles français seul le

3) Cf. Hall 1966:8: "These sentences already show certain of the main characteristics of all pidginized English: the equational clause, without the use of the verb *be*".

réunionnais l'a gardée: [lé] "est", [lété] "était", [sra] "sera", etc.: [mwẽ lé fayfay] "je suis fatigué"; [li lété kòm sa kãk li lété zèn] "il était ainsi quand il était jeune". En seychellois – comme en mauricien – une forme du verbe *être* subsiste "where the normal order is reversed [...] in dependant clauses or questions" (Goodman 1964:58sq), cf. S 75:

[Sũgula, nu tu nu kõnẽ ki etè.] "Soungoula, nous savous tous ce qu'il est".

3. M2: [zur lafèt sakrekèr] "le jour de la fête du Sacré-Coeur". La préposition *de* du français ne s'est pas maintenue en créole seychellois (ni dans les parlers des Mascareignes); le complément de détermination se rattache donc au nom par simple juxtaposition: M 74: [gardyẽ baro lafèr] "le gardien du portail de l'enfer". Cf. aussi note 5.

4. M 4 et 5: [sa sabo]; [sa zòm] "ce fer à cheval; cet homme". [sa] "ce, cette, ces; ce, ceci, cela, ça, celui, ceux" – déterminant et substitut démonstratif. Il n'existe pas d'article défini, à proprement parler, mais le déterminant [sa] possède souvent une valeur démonstrative nettement affaiblie et peut, dans ces cas, être considéré comme équivalent de l'article défini français; M 4 sq.:

[... Mizèr ti fèr sa sabo. pãdã ki ti dã lafòr z i di avèk sa zòm: "asiz tuzur." sa zòm ti asize ...] '... Misère fit *le* fer. Pendant qu'il était dans la forge, il dit à l'homme: 'Asseyez-vous toujours'. L'homme s'assit ...'

[sa] peut être accompagné de la particule postposée [la] "-ci, -là" qui souligne la valeur démonstrative:

[sa voyaz la sa lakòrd ti lõg] "Cette fois-ci la corde était longue".

[sa] seul est pourtant beaucoup plus courant que [sa ... la], ce dernier étant considéré par les Seychellois comme une expression mauricienne (cf. infra, notes lexicales).

5. M 5: [i di avèk sa zòm] "il dit à l'homme"; M 9: [pu mèt ã sabo nef avèk zòt seval] "pour mettre un fer neuf à leur cheval". Ainsi que *de*, la préposition *à* du français a également disparu des dialectes créoles de l'Océan Indien. Par conséquent, le complément d'objet "indirect" se rattache souvent directement au verbe: S 31 sq.:

[mè i pa di naryẽ kõpèr Zako] "mais il ne dit rien à Compère Jako" [i demã li] "il lui demande".

Les conditions précises de l'emploi de la préposition [avèk]/[èk] qui introduit le complément indirect dans les phrases citées plus haut, restent à délimiter. Dans notre corpus, elle est courant surtout avec les verbes [dir] et [demã]: [i demã avèk li]; [i di èk kõpèr Zako].

Pour les autres significations de [avèk]/[èk] cf. les exemples suivants:

[prè èk zot lakur] "près *de* leur cour",
[ẽ bõ distã avèk zòt] "à quelque distance *d'*eux",
[sarze èk sitrõ] "chargé *de* citrons",
[i pe mõt èk lili] "il monte *sur* le lit"

[avèk]/[èk] remplace fréquemment la conjonction [e] "et" pour la coordination de deux substantifs ou de deux syntagmes nominaux: [kõpèr Sũgula avèk kõpèr Zako]; [de sèrpã, ã mal èk ã femèl] "deux serpents, un mâle et une femelle".

6. [asiz]/[asize] (M 5). Comme en mauricien, la grande majorité des verbes seychellois n'a qu'une seule base qui se présente sous deux formes: une forme courte à désinence zéro et une forme longue à désinence -e:

[amèn]/[amène]	[mazin]/[mazine]	[sov]/[sove]
[bat]/[bate]	[pèrs]/[pèrse]	[tay]/[taye]
[kup]/[kupe]	[return]/[returne]	[tir]/[tire]

La forme courte est employé à l'intérieur du mot phonétique, c'est-à-dire devant un autre verbe et devant le complément, tandis que la forme longue apparaît à la fin du groupe rythmique,⁴ cf. S 55:

["ãmèn u latèt!" Zako i ãmène.] "Approche ta tête!" Jako l'approche."

Devant les prépositions, nous avons relevé la forme courte dans un peu plus de deux tiers des cas; M 3: [ẽ zòm ti pas kot li] "un homme passa chez lui", M 82: [... ãdwa ki u a pase dã

4) Sur cette alternance et la distribution des deux formes en haïtien et en mauricien cf. Goodman 1964:60sq., 64; et Come 1970:18.

lemõn] “. . . endroit du monde que vous passerez”. Egalement devant les adverbes on observe une préférence marquée pour la forme courte, que nous avons enregistrée 12 fois pour 3 occurrences de la forme longue.

Selon Goodman, “in Mauritius this identical pattern exists for almost all verbs with final *e* and a number of verbs with final *i*” (1964, p. 60). Dans nos textes, il n’y a qu’un seul verbe à alternance \emptyset / -i, [vini]: M 29 et 44:

[Lisifèr ti vin kòt Mizèr] “Lucifer vint chez Misère”, [mò ape vini] “j’arrive”.

Le reste des verbes en -i semble être invariable en seychellois. Avec quelques verbes, l’alternance prend une autre forme: [tòm]/[tòbe]; [tān]/[tāde] “entendre”.⁵

La catégorie des verbes sans alternance comprend, outre ceux provenant d’un verbe français en -re (p. ex. [fèr], [dir], [bwar], [kwar]); [ule] “vouloir”, [mòr] “mourir”, [sufèr], [uver], [(de)kuvèr] et un groupe de mots dont la structure phonique demande une voyelle d’appui: [gõfle], [mõtèr], [pròmne], [ralye], [rākõtèr] (cf. Rheinfelder 1963: § 173).

7. M 6: [lèr Mizèr tin fini . . .] “Quand Misère avait fini . . .”, M 7: [kã i returne . . .] “Quand il revint . . .”. [lèr] est la conjonction temporelle la plus courante du créole seychellois; nous l’avons relevée 19 fois dans les deux contes tandis que son synonyme [kã] n’y figure que 5 fois. Encore moins fréquemment on trouve la variante [lèr ki], employée avec la même valeur sémantique et syntaxique (étant donné que nous la trouvons seulement dans le deuxième conte, il nous semble possible qu’il s’agit d’une variante stylistique); S 5: [lèr ki zot tin fini partaz . . .] “Quand ils eurent fait le partage . . .”.

[lèr] se combine avec [ziska]: [ziska lèr] “jusqu’à ce que” (aussi [ziska] et [ziska ki]), et avec [avã]: [avã lèr] “avant que”. La plupart des autres conjonctions temporelles qui apparaissent dans nos textes se distinguent peu de leurs modèles français: [pãdã ki] “pendant que”, [depi ki] “depuis que”, [komã] “comme” et [zis kã] “dès que, au moment où”.

8. M 8: [nòt Sènyèr e Sèpyèr ti vin kòt lafòrz] “Notre Seigneur et Saint Pierre vinrent à la forge”. La préposition [kòt], un des substituts du français *à* (cf. aussi M 71: [i môt kot lesyel] “il monte au ciel”) se retrouve dans d’autres contextes avec les significations de “chez”: [kòt sò frèr lyõ] ou “près de”: [kòt larivyèr]; [kòt ã gro ròs] “près d’une grosse pierre”.

En outre [kòt] remplit la fonction d’un adverbe de lieu: S 1, 26:

[kot u truv èn . . .] “Là où vous en trouvez un . . .”, [Tòm, kòt u gãyè?] “Tom, où as tu trouvé l’argent?”

9. [akòz] “parce que, puisque; pourquoi”, conjonction de subordination, M 12:

[. . . akòz zot nariv la pwal lafèt sakrekèr] “puisque vous êtes venus ici pour aller à la fête du Sacré-Coeur”,

ou adverbe d’interrogation, M 18:

[akoz u pa ti demã ã plas dã lesyèl?] “Pourquoi n’as-tu pas demandé une place au ciel?”

Deux autres conjonctions servent à exprimer la cause dans notre corpus: [paski], qui est ici attesté seul dans *Compère Soungoula* et très rarement dans d’autres contes, et [komã] “comme” (v. aussi note 7).

10. M 19 sq.: [i pa ti kõnè si sa de zã ti nòt Sènyèr avèk Sèpyèr.] “il ne savait pas que ces deux personnes étaient Notre Seigneur et Saint Pierre.” L’emploi de [si] au lieu de [ki] ou \emptyset pour introduire une proposition complétive doit être considéré comme exceptionnel; nous ne l’avons trouvé que 4 fois (sur 20 propositions sans conjonction et 46 introduites par [ki]), dont 2 fois dans *Misère* et 2 fois dans un autre conte; M 40:

[i ubliye si ti vin sèrs Mizèr.] “Il oublie qu’il était venu chercher Misère.”

[mo pa krwar si u lekòr èk u lake tin vin kulèr ruz.] “Je ne crois pas que ton corps et ta queue soient devenus rouges.”

5) Le témoignage de nos textes nous amène à supposer que le groupe des verbes à deux bases est plus restreint en seychellois qu’en mauricien. Dans son livre sur le créole mauricien, Ph. Baker énumère entre autres *tyom/tyõbo*, *res/reste*, *van/vãde*, qui sont invariables dans notre corpus: [tyõbo], [rèste], [van].

[zamè mon deza remarke sin deza sãz kulèr.] “Je n’ai jamais remarqué qu’ils aient déjà changé de couleur.”

Autant que nous voyions, cette fonction de [si] n’est pas liée à une certaine catégorie de verbes⁶ et ne se retrouve pas dans les autres parlars de la zone.

La règle qu’on peut formuler à l’égard des propositions complétives en seychellois est la suivante: [ki] s’emploie facultativement après des verbes déclaratifs, de sentiment, de volonté, etc.

[si u krwar mo mãti . . .] “si tu crois que je mens . . . ”,

[mo krwar ki mo boku malad.] “Je crois que je suis très malade.”

[mò ule tu sa kasiz lo mō sez . . .] “Je veux que tous ceux qui s’asseyent sur ma chaise . . . ”(M 17),

[mò ule ki tu sa ki mōt dã mō pye pōm . . .] “Je veux que tous ceux qui montent sur mon pommier . . . ”(M22).

Le choix entre [ki] et \emptyset semble être conditionné par le style ou bien le niveau socio-linguistique du conteur⁷, car la plupart des contes montrent une préférence très nette pour l’un ou l’autre, cf. les chiffres pour chaque conte:

[ki]	—	—	1	5	5	—	10	8	17
\emptyset	1	1	5	1	3	5	—	2	2

11. M 18: [Sěpyèr i di èk li] “Saint Pierre lui dit”, M 26: [sã demãñ mwa] “sans me demander”. Dans la fonction de complément et après prépositions les pronoms personnels sont:

[mwa] “moi”	[nu] “nous”
[u] “toi”	[zòt] “vous”
[li] “lui, elle”	[zòt] “eux, elles”

Ces formes remplissent aussi l’emploi disjoint du pronom sujet:

[mwa, mo a di u ě sekrè] “Moi, je te dirai un secret.”

et se combinent avec [mèm] pour souligner l’identité de la personne ou pour l’emploi réfléchi: [i di dã li mèm] “il se dit”.

12. M 27: [tu le trwa sō dō]; [tu le zur] “tous ses trois dons; tous les jours”. A côté de [tu] “tout, tous, toute(s)”, il y a une variante [tu le], utilisée devant numéraux et dans certaines expressions comme [tu le zur], où elle évite l’homonymie avec [tuzur] “toujours”, et [tu le tur latèr] “tout atour de la terre”. Dans [tu letã] “tout le temps”, [le] est partie intégrante du substantif [letã] “temps”.

13. M 33: [sō ban zami] “ses amis”. [ban], marque du pluriel (cf. notes lexicales), ne se trouve jamais après un numéral ou un déterminant de quantité; il n’est pas obligatoire si la pluralité est assurée par le contexte (p. ex. [banan] S11, 19 sq.). Toutefois, les exemples de redondance ne sont pas rares dans notre corpus:

6) Comme en français, selon Lerch 1925:288: “Doch gibt es ein Gebiet, wo *si* tatsächlich mit *que* wechselt, wo also solchen *daß*-Sätzen, die Subjekt oder Objekt der eigentlichen Aussage sind, neben *que*-Sätzen auch *si*-Sätze entsprechen – und das sind die *daß*-Sätze bei Ausdrücken der *G e m ü t s b e w e g u n g*, besonders der *V e r w u n d e r u n g*, der *staunden B e w e r t u n g* usw.”

7) Sur l’usage en réunionnais cf. la thèse inédite de R. Chaudenson, p. 413: “On retrouve ici, dans toute sa complexité, le problème des niveaux de langue que nous avons évoqué à propos du relatif. On peut, par exemple, constater que dans une brochure entièrement rédigée en créole, l’emploi de “ke” est constant [. . .]. Or, dans le parler des témoins qui n’usent que du créole, l’emploi de [k], dans des cas analogues, est beaucoup plus rare”.

En mauricien, l’emploi de [ki] serait, selon Baissac 1880:80, moins courant que dans nos textes: “L’emploi du *qui* traduisant le “que” français est ici bien plutôt un luxe qu’une nécessité, et la phrase, qui s’en passait, en reçoit un je ne sais quoi d’emphatique et d’apprêté: on dirait un acheminement un peu gauche de la langue parlée vers la langue écrite.”

[la Odin ti ralye tu ban bōdye āsām tini ã kōsèy pu kōnē ki pu kapab fèr. prezā la ban bōdye ti di . . . la ban bōdye ti uvèr ã lafòrz . . . kã ban bōdye ti fini fèr sa lasèn] “Alors Odine rassembla tous les dieux pour tenir un conseil pour savoir ce qu’on pouvait faire. Aussitôt les dieux dirent . . . Alors les dieux ouvrirent une forge . . . Quand les dieux avaient fini de faire cette chaîne . . .”

L’absence de la marque du pluriel n’est pas trop fréquente, surtout si on ne tient pas compte des cas où il s’agit de *deux* unités, étant donné que [ban] – en seychellois comme en réunionnais et en mauricien – ne peut pas exprimer le duel: [sõ lamē] “ses mains”, [mõ lipye] “mes pieds”, [sõ sulye] “ses souliers”.

14. M 37: [dã sã kōnè] “sans savoir”, et, dans un autre conte, [dã sõ debat], littéralement “dans son se débattre”. [dã] est en seychellois une préposition polyvalente (cf. notes lexicales) qui se présente dans des constructions tout à fait différentes de l’usage français. A côté de l’emploi avec l’infinitif dans les exemples cités nous avons noté [dã] avec la forme durative du verbe: [dã zot pe marse], [dã sõ pe marse] “dans leur (son) marcher”.

Outre le sens de “dans” ([dã lakur], [dã bwa]), [dã] peut avoir le sens de “à”; S 12:

[sispã dã ã but fildefèr] “suspendu à un morceau de fil de fer”,

[i mèt dã plas Sililin] “elle le met à la place de Sililine”, et de “de”:

[i sorti ã brãs lèrb dã labus Mãgus] “elle sort une branche d’herbe de la bouche de Mangousse”,

[sõ pti srē tyape sov li dã lamòr] “son petit serin tâchait de le sauver de la mort”.

Cette dernière signification de la préposition est courante dans tout l’Océan Indien (v. ci-dessous, notes lexicales).

15. [zòt!] “Et allez!”. Comme en français, toute phrase affirmative ou interrogative peut être prononcée avec une intonation exclamative: [pa bezwē di u! sa ti ã zoli bal!] “Pas besoin de vous dire! C’était un joli bal!” Parmi les autres marques de l’exclamation, deux nous semblent caractéristiques du créole: [pãgar!] “attention!” et [zòt!] “vous!, allez!”, qui est très courant en tête de phrases exclamatives; M 78:

[zòt mò ban zami, zafèr i sal!] “Vous mes amis, catastrophe!”

16. M 47: [ẽ ti pris] “une petite prise”. Le mot *petit* se présente sous trois formes en créole: [piti], [pti] et [ti]. Dans notre corpus, la forme [piti] apparaît de préférence quand l’adjectif est substantivé: [sa pti piti] “ce petit enfant”; dans la fonction d’épithète on trouve [pti] et [ti]: [ẽ pti baba] “un petit bébé”, [ẽ ti lakaz] “une petite maison”. Les deux formes peuvent aussi être interprétées comme préfixe diminutif dans la plupart des cas – une distinction entre un adjectif [pti] et un préfixe [ti], comme en haïtien (cf. Hall 1953: 28,35) ne nous paraît pas justifiée.

17. M56: [degaz u, ãnu ale] “dépêche-toi, allons”. Le lexème verbal sans morphème prédéterminant sert à exprimer la deuxième personne de l’impératif: [arèt vòl sitrõ!] “arrête de voler les citrons!”; il peut être suivi du pronom personnel, comme dans l’exemple cité. cf. aussi [dèsãd u la!] “descends là!” Cet usage rapproche le seychellois du réunionnais où la postposition du pronom est également facultative: [degaz au] “dépêche-toi”, [aspèr au] “attends”.

La première personne du pluriel de l’impératif est formée à l’aide du morphème [ãnu] (maur. [anu], réun. [alõ]/[anõ]/[anu], v. ci-dessous, notes lexicales).

18. M 76: [. . . e gète ki sèn la] “. . . et regarde qui c’est”. [sèn la], dans notre exemple, donne l’impression d’être un vestige du verbe *être* avec la fonction de copule, comme [etè], cf. note 2. Toutefois, l’autre occurrence de cette forme dans nos textes:

[ban bōdye zot ti gèt kamarad . . . ki sèn la ki a ule mèt lamē dã sa lagèl] “les dieux se regardaient l’un l’autre [pour savoir] qui voudrait mettre sa main dans la gueule”,

les parallèles mauriciens que donne Corne 1970:28: “ki san la u pe rode? ‘qui êtes-vous en train de chercher?’; ki sen la u ule? ‘qui voulez-vous?’ [. . .] apropo ki sen/san la u pe koze?”

'de qui parlez-vous?'"⁸ et la filiation historique⁹ nous amènent à y voir une variante du démonstratif (normalement [sa], v. note 4) employée après le pronom interrogatif [ki].

19. S 6 sqq.: [zot ti deside pu amèn zis trwa lamẽ sakèn kot lakaz e la pli grãd parti zot al mèt mir dã bwa pu zot vãn.] "Ils décidèrent d'apporter seulement trois mains chacun chez eux et d'aller mettre la plus grande partie à mûrir dans le bois pour la vendre." L'infinifitif complément du verbe se construit en général sans préposition étant donné que *á* et *de* ne subsistent pas en créole, cf. p. ex.:

- [i kòmã̃s asõm li] "il commence à l'assommer",
- [i sèy pyose] "elle essaie de piocher",
- [mèt mir] "mettre à mûrir",
- [kõtinye vole] "continuer à voler",
- [zot defã̃n mwa ale] "ils me défendent d'aller", etc.

Quelquefois, pourtant, comme dans la phrase citée ([deside pu amèn]), l'infinifitif est introduit par [pu], cf. encore S 9.:

- [ki pe mazine pu trõp kamarad] "qui pensait tromper son camarade",
- [mo ãnã pu di zõt] "j'ai à vous dire",
- [don pu bwar] "donner à boire".

Le seychellois possède, comme le français populaire et le français régional de Belgique, ce que A. Doppagne nomme "Un sorte de conjugaison de l'infinifitif ou, comme disent certains grammairiens, [. . .] un 'infinifitif personnel' : *pour moi partir, pour toi jouer, pour lui manger, pour elle écrire* [. . .]" 1966:173¹⁰), c'est-à-dire l'infinifitif après [pu] est accompagné du pronom personnel, dans la forme objet et la fonction de sujet:

- [pu zot vãn] "pour qu'ils les vendent",
- [sèrpã pe debat pu li ale] "le serpent se débat pour s'en aller",
- [i marse partu pu li rod sõ burik] "il va partout pour chercher son âne",
- [kit nu travay pu nu al rod ròs] "quitter notre travail pour aller chercher une pierre" (S 51),
- [pu zõt dòn zõt zãfã̃] "pour [le] donner à leurs enfants".

D'autres parlars créoles en usent de même, cf. réunionnais [i rest ãkõr sèt pu mwa tyé] "il m'en reste encore sept à tuer"; mauricien "mo koze pur mo fer tua plezir 'je parle pour te faire plaisir'" (Corne 1970:42); martiniquais "vini pou moin bo ou' = viens que je t'embrasse" (Jourdain 1956:218).

20. S 9: [tyãna èn parmi] "il s'en trouve un". Le créole de la Réunion différencie nettement entre [ẽ], déterminant indéfini, et [èn], numéral (en mauricien il n'y a qu'une seule forme: [èn]). En seychellois cette distinction est moins nette. Dans la fonction de numéral, nous n'avons relevé que la forme [èn]:

- [pas devã mwa èn par èn] "passez devant moi un par un",
- [èn de ã aryèr, èn de ãn avã] "un deux en arrière, un deux en avant".

La forme de l'article indéfini est [ẽ] dans la grande majorité des cas, mais il y a des exceptions: [èn ti mòmã] à côté de [ẽ ti mòmã] "un petit moment",

- 8) Cf. aussi Baissac 1880:19: "on entend quelquefois *celle* ou *cenne* devant le pronom qui. — Ex.: Celui qui parlera, *Celle* ou *Cenne* qui pour causé."
- 9) Il s'agit d'une variante du démonstratif *ce*, dont l'élément nasal reste inexpliqué et qui, selon le FEW 4, 442a, est attestée en ancien français, en moyen français, sporadiquement au 17^{ème} siècle, et dans les dialectes, surtout du nord de la France et dans le domaine du francoprovençal.
- 10) Cf. Grevisse, 1961, § 1027: "Au moyen âge, l'infinifitif de but précédé de *pour* (et plus généralement l'infinifitif prépositionnel) pouvait être accompagné d'un accusatif sujet: *Et fist en plusours lieux de son royaume maisons de beguines, et lour donna rentes POUR ELLES vivre* (JOINVILLE, § 725). — Cette construction subsiste dans le style du palais: *De tout quoi nous avons dressé le présent constat POUR LA REQUERANTE en faire tel usage que de droit* (COURTELINE, *L'Article* 330). — Dans l'usage populaire, elle reste vivante encore en Wallonie — et en France aussi, au témoignage de M. Cohen (1950:25), dans une région qui va du sud de Beauvais au département du Nord."

[i ti rèste dā èn ti lakaz] "il habitait dans une petite maison",
 [i tin marye avèk èn lèt madam] "il avait épousé une autre femme",
 [i ti ã dimun ãrol] "il était un homme drôle".

21. S 9: [kõpèr Zako i di . . .] "Compère Jako dit . . ."; M 38: [sa demõ i kòmãs kriye] "le démon se met à hurler". On peut dire qu'en principe le pronom personnel [i] apparaît avec la forme non marquée du verbe après un sujet nominal au singulier (et souvent au pluriel). Il y a pourtant des exceptions, par exemple S 18 et 29:

[Zako pa dir Sũgula naryẽ] "Jako ne dit rien à Soungoula",
 [Sũgula demãn avèk Zako] "Soungoula demande à Jako".

Plus rarement nous trouvons la reprise du sujet devant [ti], et exceptionnellement devant une autre forme marquée du verbe:

[lyõ i a mãz li] "le lion le mangera",
 [Mizèr i ti kalkile] "Misère réfléchit" (M 36).

Au pluriel, la langue semble offrir le choix entre [i] et [zòt], ce dernier est le plus fréquent dans le corpus:

[bãnãn i lapèn mir] "les bananes mûrissent difficilement" (S 30),
 [alòr le trwa bèt feròs zot sãz plã] "Alors les trois bêtes féroces changent de plan",

souvent aussi devant [ti], S 2 sq.: [sa de bõ dalõ zot ti pas zot letã] "Ces deux bons amis passaient leur temps . . .".

L'emploi de [i] que nous venons de décrire est parfois considéré comme un des traits communs du seychellois et du réunionnais. Mais en réunionnais [i] est un morphème temporel entrant dans la formation du présent, et pas seulement à la troisième personne:

[mi (m i) dãs] "je danse"	[nu i dãs], [ni (n i) dãs]
[u i dãs], [vi (v i) dãs]	[zòt i dãs]
[li dãs], [le bug i dãs]	[zòt i dãs]

22. S 16: [sa ã bòn ide] "c'est une bonne idée"; dans un autre conte [sõ movè lide] "sa mauvaise idée". En principe, le substantif seychellois est morphologiquement invariable. Il est très souvent issu d'un substantif français avec agglutination d'un article, surtout de l'article défini (ou d'une partie de celui-ci): [lera] "rat", [lelefã] "éléphant", [lipye] "pied(s)", [laraz] "rage", [dife] "feu", [zòm] "homme", [zami] "ami"¹¹. Dans ces cas, on trouve quelquefois des variantes sans élément agglutiné: [return la lo mõ lepa] "retourner sur mes pas", [i return lo sõ pa] "il retourne sur ses pas". A côté de [ku] "coup", il y a la forme [kud] quand le mot est suivi d'un autre nom: [kud pagay] "coup de pagaie", [kud batõ] "coup de bâton". Quelquefois, des formes francisées sont employées pour des raisons de style: [òm] et [ami] au lieu de [zòm] et [zami] (dans le discours d'un animal qui se croit extraordinaire) s'expliquent ainsi. — Il y a eu différenciation sémantique entre [lipye] "pied(s)" et [pye (dibwa)] "arbre". [atèr] et [atã] à côté de [latèr] "terre" et [letã] "temps" doivent être considérés comme adverbes.

23. S 31: [u pa zwe ãba bol èk mwa?] "N'est-tu pas en train de me duper?" Quand l'interrogation porte sur la phrase entière, elle est, comme en français parlé, marquée par l'intonation ascendante ou par [èski] "est-ce que", qui est pourtant assez rare dans notre corpus. L'interrogation (directe ou indirecte) qui porte sur un syntagme nominal est introduite par [ki] "qui, que, quoi":

[ki ti arive?] "Qu'est-ce qui est arrivé?"
 [ki i vwar?] "Qui est-ce qu'elle voit?"

[ki] "quel(s), quelle(s)" est également déterminant interrogatif (ou exclamatif): [ki kulèr] "quelle couleur".

Nous avons relevé dans nos textes les adverbes et conjonctions interrogatifs suivants: [akòz] "pourquoi", [kòt] "où", [kõbyẽ] "combien" et [ki manyèr] "comment".

11) Pour plus de détails sur le phénomène de l'agglutination dans les créoles français, v. Goodman 1964:26 sqq.

24. S 34: [i ãkòr vèr, vèr mèm] “elles sont encore vertes, bien vertes”. [mèm], particule de renforcement par excellence du créole seychellois (très courant aussi dans les parlers des Mascareignes), se postpose à des substantifs, des adjectifs, des verbes, des adverbes et des pronoms:

- [zis ã ti ku mèm] “seulement un petit coup”,
 [tãtin i kriye mèm] “Tantine crie fort”,
 [ãnu komã demẽ mèm] “commençons demain même (S 45),
 [sa mèm sã malèr] “c’est ça son malheur” (S 54)
 [li mèm ki ti vòle] “c’est lui qui a volé”.

Nous avons trouvé beaucoup moins fréquemment [mém] antéposé au nom en fonction de déterminatif de l’identité: [i demã mèm kèstyõ] “il pose la même question”.

25. S 16: [sa ã bòn ide] “C’est une bonne idée”; S 87: [pa bezwẽ zwe avèk mwa sa] “il ne faut pas jouer ça avec moi”. D’après le témoignage de nos contes, on peut établir deux catégories de présentatifs:

1° *Présentatifs qui introduisent des syntagmes nominaux*: [yãna]/[napa] “il y a/il n’y a pas” (v. note 1); [sa]/[sa . . . la] “c’est”, M 59: [ẽ regre sa] “C’est dommage”; [ala]/[la] “voilà”, M 24: [la u dènye dõ] “Voilà ton dernier don.”

2° *Présentatifs qui introduisent un infinitif ou une proposition*:

[bezwẽ] “il faut”, qui ne figure dans nos textes que dans des phrases négatives¹²:

[pa bezwẽ al zwe abòr larivyèr] “il ne faut pas aller jouer près de la rivière”.

[fodré] ([fodè]) “il faut” est l’équivalent de [bezwẽ] dans les phrases affirmatives; S 41:

[fodré ki mo tuy kòpèr Zako] “il faut que je tue Compère Jako”.

La forme [fodè] ne se trouve que dans une seule histoire (*Misère*) où elle prend la place de [bezwẽ] dans le tour [pa fodè di u] “inutile de vous dire” (M69); dans les autres contes: [pa bezwẽ di u].

26. S 47: [tãdiski pu li pa mèt kal] “tandis qu’au sien il ne met pas de cale”. La disparition du substitut possessif français *le mien, le tien*, etc. et le développement de nouvelles formes pour cette catégorie grammaticale est considéré “typical of Creole” par Goodman 1964:55. A la Réunion, *le mien* a été remplacé par [sa d mwẽ], à Maurice, à Rodrigues et aux Seychelles par [sa ki pu mwa] ou simplement [pu mwa]¹³:

[Sũgula sã lizye tin boku plis truv klèr ki pu zòt] “Les yeux de Soungoula voyait beaucoup plus clair que les leurs”.

En haïtien, selon Goodman *ibid.*, *le mien* est rendu par *pa-m* ou *kin-a-m*; cependant, dans les textes publiés par Hall nous avons trouvé cette phrase: “Sé-pa-pou-li, sé-pou mwê.”, traduit par Hall (1953-75): “It’s not his, it’s mine.”

7. Notes lexicales

[ãba] Sous, au dessous de; M 6: [ãba lapat seval] “Sous le sabot du cheval”. Tous les créoles de l’O.I. offrent cet emploi de [ãba]; le réunionnais en use cependant moins fréquemment car il possède également [su]. [ãba] apparaît également dans les parlers de la zone américaine:

Haït. “en bas : sous” (Faine 1939); “anba id.” (Valdman 1970). Mart. “en bas : au dessous de” (Jourdain 1956); “en bas : sous, au dessous de, en bas” (David).

Ces rapprochements donnent à penser qu’en *bas de* a pu avoir en français populaire ancien un emploi plus étendu que ne le laissent supposer les documents dont nous pouvons disposer.

12) Outre cet emploi [bezwẽ] peut prendre la fonction de verbe dans des syntagmes verbaux:

[mo bezwẽ gète] “je dois regarder”,
 [pov tãr] ti bezwẽ al se li] “Le pauvre tanrec dut aller chez lui”.

13) Cf. Baissac 1880:19: “Le créole développe le mien, le tien, en *ça qui pour moi, ça qui pour toi*; ou, plus brièvement, *pour moi, pour toi*. — Ex.: Ma maison vaut mieux que la vôtre, *Mo lacase plis vaut mié qui ça qui pour vous*, ou bien, *Mo lacase plis vaut mié qui pour vous*.”

Cet emploi est peut-être une conséquence du remplacement de à par [pu], cf. dans *Soungoula*: [pu mwa sa, pu mwa sa!] “C’est à moi, (=c’est le mien)” (73).

[ãmèn] dans l'expression M 77 ou S 88: [mò lipye ãmèn mwa]. Ce tour est souvent employé dans les contes quand un personnage veut marquer son désir de sortir rapidement d'un mauvais pas: "mes pieds (ou mon pied) emmenez moi (loin d'ici)".

[ãna] Présentatif ([yãna] "il y a") ou thème verbal ([mo ana] "j'ai"). On peut comparer sur ce point les divers créoles de l'O.I.

	Seych.	Réun.	Maur.	Rod.
"Il y a"	[yãna]	[nana/ena/na]	[ena]	[ena]
"Il n'y a pas"	[napa]	[napa]	[pena]	[napa]
"Il y avait"	[tyãna]	[lavé/navé] ¹⁴	[tyana]	[tyana]
"J'ai"	[mo ãna]	[mwẽ na]	[mo ena]	[mo ena]
"Je n'ai pas"	[mo napa]	[mwẽ na pa]	[mo pena]	[mo pena]

On constate que les formes, sans être identiques sont très voisines, étant entendu que, comme toujours, le réunionnais est plus proche du français. A La Réunion tous les documents anciens offrent pour "il y a" *n'ena* et pour "j'ai" *moi n'ena* (pour les formes négatives *moi y en a pas* ou *moi n'a pas* "je n'ai pas")¹⁵. Au milieu du XIX^{ème} siècle, Baissac note pour le mauricien: "Il y a: *yéna* ou *éna* – *Yéna éne bondié*" (1880:33); "*Napas éna fromaze* [...] il n'y a pas de fromage" (ibid., p. 147). La forme actuelle [napena] résulte de l'évolution de *napas éna*. Le rodriguais, par ailleurs très proche du mauricien, possède une forme négative originale [napa] "il n'y a pas"; les Rodriguais sont sensibles à ce caractère et le signalent comme l'un des traits qui distinguent leur parler de celui de l'île voisine.

C'est donc le mauricien qui sur ce point comme sur d'autres paraît présenter l'évolution la plus nette:

- 1) Perte de l'élément initial [y-] qui apparaissait encore au XIX^{ème} siècle,
- 2) Dénasalisation aboutissant à [ena]¹⁶,
- 3) Normalisation: [ena] forme unique pour le présentatif et le thème verbal; forme unique également pour les tours négatifs: [pena].

Le rodriguais plus conservateur a gardé pour "il n'y a pas" [napa] mais adopté pour le reste le système mauricien; l'influence analogique de [pena] utilisé pour les formes négatives du verbe "avoir" menace d'ailleurs [napa].

Le seychellois possède des formes très proches de celles qu'on relève à date ancienne en réunionnais où l'influence du français régional a introduit des formes analogiques ([tyãna], [lavé]).

[ãnu] Morphème servant à former la première personne du pluriel de l'impératif: M 56: [ãnu ale] "allons". Quoiqu'il ne semble pas douteux que l'origine soit commune, les parlers de l'O.I. présentent divers allomorphes:

Réun. [alõ], [anõ], [anu]: [alõ rèste] "restons!".

Maur. [anu]: [anu mãze] "mangeons".

Rod. [nu], [anu].

Le réunionnais est le seul créole à offrir tous les allomorphes; [alõ] est attesté dès le XVIII^{ème} siècle; le changement consonantique s'est produit sous l'influence de *nous* comme le prouve le témoignage de Baissac à propos de l'état ancien du mauricien: "La première [personne] du pluriel [de l'impératif] se forme à l'aide de l'interjection: *allons!* [...] qu'on prononce aussi *anons, anous*" (1880:28; le parler actuel ne possède apparemment plus que la seconde forme).

Les créoles de la zone américaine possèdent un type de formation de l'impératif analogue qui fait appel à des morphèmes de formes voisines (Goodman 1964:89); selon lui, ces impératifs seraient issus d'un "impératif périphrastique" qu'on retrouve en picard. Quelle que soit l'origine, on retrouve ici la tendance à la prédétermination qui se manifeste dans tout le système verbal créole.

14) Quelquefois [tyãna].

15) Ces termes sont attestés dans des interrogatoires de la fin du XVIII^{ème} siècle (Archives de La Réunion, dossier L 450, 1799).

16) A l'île Maurice, en français régional, on entend très souvent "il y en a" pour "il y a".

[baro] Portail; le mot qui existe également en réunionnais avec la même signification, n'apparaît pas dans les lexiques mauricien et rodriguais (maur. [baraz], rod. [port lâturaz]); A La Réunion, la première attestation est du milieu du XVIIIème siècle (1745; succession J. Auber, Saint Paul, Archives Réun.). Il est donc possible que ce type de porte de clôture et sa dénomination particulière ne soient apparus à Bourbon qu'au cours de la première phase de développement agricole de l'île (période dite du café). Ainsi s'expliquerait que [baro] ne soit pas en usage à Maurice et à Rodrigues, mais se retrouve aux Seychelles où l'auraient introduit les immigrants venus de Bourbon à la fin du XVIIIème siècle.

[bate] Battre; thème verbal "normalisé"; cf. [morde] "mordre", [ule] "vouloir", etc. Normalisation fréquente dans tous les créoles français.

[ban] Marque du pluriel: O.I. id.¹⁷. Elle paraît issue du français *bande* dont certaines attestations populaires ou dialectales sont proches de [ban] tant sur le plan phonétique que sémantique: "Mfr. nfr. *bande* 'troupe, compagnie de gens' (ca. 1380) [...] lütt. *banne*, *bande* [...] Proyart *benne*, Louv. *bane* [...] Mfr. nfr. *bande* 'troupe d'animaux' (seit 1549) [...] Manche, hbret., Maine, Vendée id. [...] neuch. *bande* 'grande quantité (p.ex. de pommes de terre)'" (FEW 15/1: 53b) On peut donc supposer que la perte de la marque du nombre par l'article a rendu nécessaire en créole dès le stade du "bourbonnais"¹⁸ la création d'un morphème qui antéposé au nom a servi d'indice de pluralité. Le lexème *bande*, vraisemblablement commun dans la langue des premiers colons, répondait parfaitement à cette double exigence. Cette évolution du système est moins surprenante qu'on pourrait le croire car on peut l'observer dans d'autres langues: "Un idiome aussi éloigné du nôtre [le français] que le tahitien est en train de se fabriquer un préfixe de pluriel à partir du mot *mau*, qui, originellement, signifiait 'groupe, troupe'. Pour dire 'les montagnes', on dit en tahitien moderne quelque chose comme 'le groupe-montagne', et cette préfixation, d'un emploi aisé, va permettre une expression à la fois claire et précise du pluriel dans une langue où la catégorie du nombre n'avait pourtant reçu qu'une expression très floue" (A. Sauvageot 1962:81).

[bise] Vb. Battre. Ce verbe existe également en créole réunionnais mais avec un sens différent ("couper un arbre"). L'un et l'autre semblent issus d'un même verbe français qui peut offrir les deux significations: "Afr. mfr. *buscher* 'frapper' [...] nfr. *bûcher* 'battre (qn)' (seit ca. 1790 LiSuppl) [...] *bucher* v.a. 'battre' [...] ang. *bûcher*, poit. saint. SeudrS. Varennes, bourg. *bucher* 'battre'" (FEW 15/2; 27b).

[bol] dans l'expression S 28: [zwe ãba bol] "tromper, duper" (m. à m. jouer sous le bol?).

[bomatẽ] De bonne heure, de bon matin.

[but] Bout. Le -t final est prononcé dans un certain nombre de termes communs à tous les parlers de l'O.I. La plupart d'entre eux se retrouvent en français canadien ou louisianais et ce trait phonétique constitue une survivance dialectale française.

[kalis] dans le tour M 50: [zot ris zot kalis] "ils s'enfuient précipitamment"; [kalis] est en fait une déformation de [kalès] que des témoins nous ont signalé. (M. à m. "ils tirent leur calèche".)

[kapab] Capable. Le verbe *pouvoir* a disparu des créoles de l'O.I. sans doute en raison de la complexité de sa conjugaison. Des faits analogues s'observent dans les parlers de la zone américaine; "kapab : can; to be able" (haïtien, Valdman 1970). Le français canadien offre une fréquence d'emploi de *capable* qui paraît plus élevé que celle du français standard (cf. *Glossaire* 1930); elle pourrait s'expliquer par le même souci d'éviter l'usage d'un verbe de maniement difficile.

Si en français canadien *capable* est, comme en français standard, un adjectif, [kapab] est utilisé en seychellois, comme en mauricien ou en rodriguais, comme une sorte de thème verbal (cf. M 17, S 22). Il est cependant difficile de l'affirmer et P.M. Moorghen constate qu'en mauricien "quelques verbes dont [kapav] ont un comportement assez particulier" (1972:61).

17) La mention "O.I. id." indique que la situation est la même dans tous les créoles de l'Océan Indien.

18) Nous désignons par ce terme le créole de l'île Bourbon avant 1721, date du début du peuplement de l'île de France.

Sans entrer dans une discussion de détail nous pensons qu'en fait [kapab] en seychellois (comme [kapav] en mauricien) ne constitue pas un véritable thème verbal puisqu'en particulier il n'est pas susceptible d'être pourvu de tous les morphèmes temporels, aspectuels et modaux qui peuvent précéder les véritables thèmes verbaux.

[kase] Vb. Cueillir. M 59: [akoz u pa kas detrwa pom?] "Pourquoi ne cueilles-tu pas quelques pommes?". O.I. id. Le même verbe apparaît dans d'autres créoles ou parlers français d'outre-mer:

Hait. "[...] apé casser maïe : faire la récolte du maïs" (Faine 1939:192).

Acadien "kasé : cueillir" (Massignon 1962:268); acad. louis. "Casser : cueillir, détacher des fruits, des fleurs [...]" (Ditchy 1932).

Canada: "Casser : cueillir; casser des pommes" (*Glossaire* 1930).

Les dictionnaires français ne mentionnent pas ce sens pour *casser*; il faut bien admettre qu'il a dû l'avoir dans des dialectes ou parlers populaires.

[komela] De nos jours, maintenant. Réunion. id. Manifestement issu du français *comme il est là* ou *comme c'est là*, ce terme commun au seychellois et réunionnais n'est pas en usage à Maurice et à Rodrigues; on ne peut supposer qu'il y a disparu puisqu'au XIX^{ème} siècle Baissac ne l'y signale pas et ne mentionne que *acthère* (1880:65) qui demeure effectivement en usage dans les deux parlers: [aster], [asterla]. Ce dernier terme, d'origine dialectale est vraisemblablement plus ancien; [komela] "néologisme" créole a dû apparaître au cours du XVIII^{ème} siècle.

[komisyõ] dans le tour M 39: [don sõ komisyõ] "Rosser, donner une volée ("donner sa commission").

[konej] Vb. Savoir. Thème verbal "normalisé" issu de *connaître* (cf. [bate]). *Savoir* est inconnu des créoles de l'O.I. comme de la plupart des créoles français (Goodman 1964:70). La complexité de la conjugaison de ce verbe à bases multiples est sans doute à l'origine de sa disparition.

[dalõ] Ami, camarade. Le terme, commun au seychellois et au réunionnais, ne semble pas exister dans les autres parlers de la zone. Il est attesté à la Réunion au milieu du XIX^{ème} siècle chez Héry mais son emploi est sans doute nettement plus ancien puisqu'on le trouve également aux Seychelles. Nous n'avons pu déterminer son étymologie.

[dã] 1. Dans: M 4: [dã laforz] "dans la forge";

2. Sur: M 22: [dã sõ pye pom] "sur son pommier"; à: S 12: [dã ã but fildefèr] "à un morceau de fil de fer";

3. De, hors de: [dã labus mãgus] "de la bouche de Mangouste".

Ce dernier sens qu'on retrouve dans tous les créoles de l'O.I. est le seul qui mérite une attention particulière. Le fait qu'il apparaisse partout prouve que cet emploi est très ancien. Curieusement Baissac note pour *dans*: "tous les emplois du français" (1880:78) sans relever l'originalité de l'emploi de [dã] avec cette signification alors qu'il en donne lui-même des exemples: "*Dé navires féque vine dans Linde*: il vient d'arriver deux navires de l'Inde" (ibid. p. 46). On ne peut savoir s'il s'agit là d'une inadvertance ou si l'auteur est victime d'une interférence entre créole et français.

Si on limite l'étude aux créoles de l'O.I., on peut être tenté de rapprocher l'emploi de [dã] "dans, de" de celui du malgache *amy* qui peut marquer différents rapports ("à [objet indirect, temps, lieu], avec, dans, de, chez, vers", R. Rajemisa-Raolison 1964:143).

Le rapprochement est cependant peu probant en raison de la polysémie beaucoup plus étendue de la préposition malgache et de l'absence totale d'analogie entre les formes.

La comparaison avec les autres créoles n'est cependant pas inutile: Martiniquais: "Certains compléments circonstanciels de lieu sont spécifiquement créoles, quoique venant du français, tels sont [...] en rasièrs = dans les halliers (dans la brousse); en cannes, en cafés, en cacos, en grands bois = dans les champs de cannes, de caféiers, de cacaoyers, dans les grands bois" (E. Jourdain 1956:167). "En: en, dans, marque aussi l'origine: i sorti en France: il vient de France; cf. nen" (David). Haitien: "[nã] 'dans' (D'Ans 1968:155); "nan: among; in, to, toward, on" (Valdman 1970:341). On constate cependant que J. Faine (1939:146) note l'emploi de *lans* au sens de "de, hors de": Zouzéau la sorti lans zeu li. Loup la sorti lans bois. Ouêter soulier lans pié ou [...] Raler corps ou lans serein: L'oiseau est sorti de son oeuf. Le loup est sorti du bois. Oter vos souliers de vos pieds [...] Retirez-vous du serein"; "lans

[...] 'dans, à'' (ibid.) Guyanais: "ãdã'dans'" (St. Jacques Fauquenoy 1972:119).

On constate donc que l'emploi de *dans* est loin d'être constant en créole et que certains parlars possèdent des formes manifestement issues de *en* qui s'est même parfois maintenu. On peut donc se demander si, sur ce point comme sur bien d'autres, l'étude des créoles ne peut pas jeter quelque lumière sur la langue populaire ou dialectale ancienne. En effet l'emploi de la préposition *dans* est relativement tardif en français: "C'est seulement dans la seconde moitié du XVIème siècle que la préposition *dans* devient commune en français [...] On peut dire que *dans* est né de la décadence de *en*" (Brunot/Bruneau 389). Les faits précédemment évoqués donnent à penser que dans les parlars populaires cette évolution ne s'était pas encore totalement faite un siècle plus tard puisque *en* était encore très courant dans la langue des colons.

	Dans	De
Océan Indien	[dã]	[dã]
Martiniquais	[dã], [adã], [ã], [nã]	[ã], [nã]
Hàïtien	[nã], [lã]	[lã]
Guyanais	[ãdã]	

Que les prépositions soient issues de *dans* ou de *en*, elles peuvent dans plusieurs cas signifier à la fois "dans" et "de". Le fait est d'ailleurs plus remarquable pour des Français que pour des étrangers qui sont souvent frappés par certains emplois de *dans*: boire dans une tasse, prendre une prise dans une tabatière, etc.

[dekwa] dans M 49: [in bat zot sã dekwa] "il les battit tout son saoul" (de quoi?).

[degaze] Vb. Se dépêcher. Maur., rod., réun. id. Le terme est sans doute d'origine dialectale français (FEW 17:44a).

[dimõn], [dimun] Les gens, on; un individu; [ẽ bõ dimõn] "un brave homme". Maur., rod. [èn dimun] "quelqu'un, un individu", [dimun] "on"; [grã dimun] "vieillard". Réun. [mun], [mõd] "individu, homme, gens", [le mun], [dmun] "les gens"; [grã mun] "vieillard". L'étude comparée des créoles français, les attestations anciennes ou dialectales du mot *monde* permettent de résoudre le problème de l'étymologie du terme et d'écarter les hypothèses qui ont été formées à propos d'une origine africaine du mot (Taylor 1956 et 1963).

[èk], [avèk] Préposition qui sert à marquer en créole des rapports plus nombreux et variés que ceux que permet d'établir, en français standard, *avec*.

1. Avec: M 59: [akoz u pa kas detrwa u amèn èk u] "pourquoi n'en cueillez-vous pas quelques-unes pour les emporter avec vous?"; S 21: [i prã de grã sak, i remõt avèk lo pye dibwa] "Il prend deux grands sacs et monte avec sur l'arbre". Le sens est parfois presque celui de "et": M 63: [Lisifèr èk tu sã ban demõ] "Lucifer avec (et) tous ses démons".

2. A: S 69: [prã èk sakèn] "prendre à chacun"; S 73: [mon pèy trãt sèk rupi èk Sũgula] "j'ai payé trente cinq roupies à Soungoula"; S 49: [Sũgula i di èk Zako] "Soungoula dit à Jako".

3. De: S 82: [ẽ bõ distãs avèk zot] "à une bonne distance d'eux"; [gay avèk...] "recevoir de...".

Cette polysémie de [avèk] ou [èk] est commune à tous les parlars de l'O.I. Baissac la relevait déjà au XIXème siècle en mauricien: "Avec, *avèque*, le plus souvent *av*, quelquefois *éc*. C'est la plus usitée des prépositions créoles" (1880:77). Elle existe également en français canadien ("Avec = De.Par.Dans.Contre... Glossaire 1930) et est manifestement issue du français populaire. Le FEW n'offre pas d'indications intéressantes; en revanche, dans l'étude de H. Kervarec sur "Le parler français de Quimper", on relève une série d'emplois de *avec* exactement semblables à ceux des créoles et l'auteur constate: "Avec (bret.gant), préposition d'un usage très étendu, indique toutes espèces de rapport".

[fane] Vb. Répandre; se répandre, s'éparpiller, d'où s'enfuir. M 79: [tu dimun fan klèr] "tous s'éclipsent". L'emploi du terme en créole est ancien comme le prouvent sa présence dans tous les parlars de la zone et ses attestations dans des documents d'archives. [fane] est issu du français *faner* qui offre, dans les dialectes, des sens voisins (cf. FEW 3: 458a et b).

[frènd] dans le tour S 11: [may frènd] "mon ami"; de l'anglais *friend*.

[gete] Vb. Regarder. O.I. id. Cet emploi de [gete] se retrouve dans d'autres créoles ou parlers français d'outre-mer (haïtien, acadien louisianais); il s'explique aisément à partir du sens qu'offre le verbe *guetter* dans les dialectes de l'Ouest de la France (FEW 17: 455b).

[golā] Oiseau de mer; le terme paraît issu de *goéland*.

[lèr] Quand. O.I. id. D'autres créoles offrent le même emploi du terme: haït. "[lœ] 'au moment où'" (D'Ans 1968:159). "leu : id." (Valdman 1970). Martin. "Lheu [. . .] quand" (David). Il est issu du français à l'heure que (= au moment où) d'usage courant aux XVIème et XVIIème siècles (Huguet; FEW 4: 468b).

[lo] Sur. Maur., rod. [lor] ou [lo] id. Réunion. [âlèr] "sur". Cette préposition est peut-être issue à la fois de *en haut* et de *en l'air*. De même que nous avons émis l'hypothèse que *en bas de* a dû avoir dans la langue des premiers colons des emplois beaucoup plus nombreux qu'on pourrait le supposer (cf. supra [āba]), on peut également penser que *en haut de* a pu concurrencer *sur*; d'autres créoles ou parlers français confirment cette hypothèse: haïtien "en haut : sur" (Faine 1939:33); acadien louisianais "en haut : sur, dessus, au dessus de" (Ditchy 1932). Il en est de même pour *en l'air*: martiniquais "en l'air: sur, au dessus, au dessus de" (David); français canadien "En l'air = en haut (en parlant d'un endroit élevé [. . .]) Il reste en l'air = il loge à l'étage supérieur" (Glossaire 1930). Ce dernier emploi, adverbial, se retrouve exactement en réunionnais.

[lõtā] Autrefois. O.I. id. Le créole de la Martinique use également du terme avec le même sens: "Longtemps 1. longtemps; 2. autrefois; gens longtemps les gens d'autrefois" (David).

[matē] Oiseau commun dans les îles de l'Océan Indien; "martin" (*acridotheres tristis*); maur., réun. id. Le FEW relève ce nom (6, 385b) et mentionne comme première attestation Boiste, 1800. Le terme apparaît bien auparavant dans l'Océan Indien (vers 1750); l'oiseau est introduit dans les îles pour lutter contre les sauterelles. Bernardin de Saint Pierre mentionne d'ailleurs son origine dans son *Voyage à l'Île de France* (1773): "Un oiseau qui a multiplié prodigieusement dans l'île est le martin, espèce de sansonnet de l'Inde, au bec et au pattes jaunes" (éd. A. Martin, I, 65,a).

[mazine] Vb. Penser, réfléchir; réun. id. (de *imaginer*).

[muste] Mûr, mûre. (Vraisemblablement de *moucheté*, peut-être parce que pour certains fruits, comme les bananes, l'apparition de taches plus sombres sur la peau est un signe de maturité).

[nabu] Parvenir à, réussir à (cf. M 23); réun. [abu], [nabu] id. Alors qu'en seychellois [nabu] peut être considéré comme un thème verbal, [abu] ou [nabu] ne sont pas toujours utilisés comme tels en réunionnais où ils apparaissent souvent précédés de formes issues du français *venir*; ex. [mwē la pi abu d fer sa] "je n'ai pas pu faire cela", mais aussi [li vyē pli abu d marse] "il n'arrive plus à marcher". On voit par là que l'origine de [nabu] est le tour français *venir à bout de* au sens de "réussir" (FEW 15/1; 218b).

[naryē] Rien; maur., rod. id.; réun. [aryē] id. Des formes analogues apparaissent dans d'autres parlers ou créoles français: mart. "ayen: rien" (Jourdain 1956); haïtien "anyen: nothing" (Valdman 1970); guyanais "aye: rien" (St. Jacques Fauquenoy 1972:43); acadien louisianais: "arien: rien; je veux arien" (Ditchy 1932). La présence de l'initiale vocalique s'explique par l'usage du tour *ne . . . pas rien* encore courant dans le français populaire du XVIIème siècle (cf. Racine, *Les plaideurs*, v. 472). Certains dialectes français ont d'ailleurs conservé *arrien* (boulonnais).

[pa] dans S 62: [Pa Lyō], plus rarement [papa], cf. S 66: [Papa Tig]. Terme de respect ou d'affection qui précède un nom propre ou un prénom; [pa] est utilisé pour les hommes, pour les femmes on use avec le même sens de [ma]. Réunion. id. On a parfois suggéré pour [ma] une étymologie malgache; elle paraît d'autant moins vraisemblable qu'on ne voit pas d'étymon possible et que l'emploi de [ma] ne peut guère être dissocié de celui de [pa]. Ces termes nous paraissent devoir être rattachés à *papa* et *maman*. En effet, Milbert (1812:II,71) signale l'usage de désigner ainsi les esclaves à l'Île de France: "[. . .] Papa (c'est le nom que l'on donne généralement aux noirs esclaves, de même qu'on appelle maman les négresses privées de leur liberté)". Nous avons relevé également *pa* en mauricien au XIXème siècle: "Pa Pierre, mo

compère" (*Le Mauricien*, 24.4.1855). Dans les créoles antillais, on constate également l'emploi de [ma] pour désigner une femme avec laquelle on a aucun lien de parenté réelle: mart. "man (origine maman): madame X, la mère X" (David); Ste Lucie (*id.*) Il en est d'ailleurs de même en français populaire (cf. *la mère* . . .); quant aux formes [pa] ou [ma], elles apparaissent dans les dialectes français de l'Ouest et du Centre-Ouest (*FEW* 6: 134b).

[parti] Fête, réunion, partie de plaisir. Le mot existe également en réunionnais, mais il est souvent accompagné d'un déterminant. (Français *partie*; cf. *FEW* 7: 680b).

[pãgar] De peur que. O.I. id. L'haïtien possède un terme voisin: "pi'ngard : de peur que" (Faine 1939:107); "[pinga] (exhortatif négatif) [. . .] *pĩnga li-kɔ nã rut-mwẽ* 'qu'il ne se retrouve jamais sur mon chemin'" (D'Ans 1968:170); il paraît cependant pouvoir être utilisé comme thème verbal: "pinga : to be careful, to watch out" (Valdman 1970). Ces diverses formes se rattachent toutes au français *prends garde*.

[pe] dans S 102: [ẽ bõ pe larzã] "une grande quantité d'argent"; réun. id. (*un bon peu* a le même sens dans le Sud de la France).

[pikã prin] Arbuste local (vraisemblablement *Flacourtia cataphracta*) ("prune piquante").

[rèste] Vb. Habiter, résider. O.I. id. La plupart des créoles français ont conservé l'usage de ce verbe que Littré considère comme fautif mais qui s'est maintenu dans beaucoup de dialectes français, en particulier de l'Ouest.

[rode] Vb. Chercher. O.I. id. Le verbe français *rôder* offre cette signification dans divers dialectes.

[rupi] Roupie (unité monétaire seychelloise).

[sa] Déterminant et substitut démonstratif; [sa . . . la] rare (cf. supra). Il est intéressant de comparer sur ce point les parlers de l'O.I.

	Déterminant	Substitut
Seychellois	[sa . . .]	[sa]
Réunionnais	[sa . . . la] [sa . . .] (plus rare) [. . . la]	[sa]
Mauricien	[sa . . . la] [sèn . . . la] (plus rare)	[sa]
Rodriguais	[sa . . . la] [sa . . .]	[sa]

On constate que seul le réunionnais a conservé trois types de déterminants; celui que possède le seychellois a disparu en mauricien, mais se retrouve en rodriguais où il concurrence le type mauricien.

[sabo] Fer à cheval.

[sãg] Ceinture ("sangle").

[sũgula] Compère Sougoula est sans doute le personnage le plus populaire des contes seychellois; le nom est d'origine africaine; il signifie "lapin" en swahili (cf. Sacleux 1941). Le rôle éminent de cet animal dans les récits caractérise également la tradition africaine. Comme ce héros, sous ce nom du moins, n'apparaît pas dans les contes des autres îles de l'Océan Indien, on peut supposer que, comme plusieurs autres termes seychellois d'origine africaine, il est d'introduction relativement récente. On sait en effet que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle les Seychelles connurent une importante immigration africaine provoquée par la libération à terre d'esclaves qui se trouvaient sur des navires négriers saisis par la marine anglaise (cf. introduction).

[trãpe] Vb. Guetter. L'étymologie n'est pas claire; notons cependant pour le verbe français *tremper*: can. *tremper* "songer, réfléchir", afr. *atemprer* "machiner, combiner", *atremper* "maltraiter, malmener" (*FEW* 13/1; 168b et 173b).

[truve] Vb. Voir. Maur. id.

[tuk dife] Pierre du foyer. Réun. [tuk], rod. [tuk]; le mot était autrefois en usage en mauricien mais il semble avoir disparu. Du malgache *toko* qui désigne les trois pierres sur

lesquelles on pose la marmite. [parèy tuk dife avèk lasã] (cf. S 2) se dit de deux personnes très liées et qui ne vont jamais l'une sans l'autre: "comme la pierre du foyer et la cendre".

[ule] Vb. Vouloir. Maur., rod. id. (cf. supra [bate]).

[vis] dans M 83: [mizèr . . . i pa ã vis, mè klu byẽ rive] "La misère n'est pas un vice, mais un clou bien rivé." Le jeu de mots n'est pas excellent mais il est en tout cas ancien car Baissac le cite à l'île Maurice en 1880, sans cependant le considérer comme authentiquement créole: "*Lapauveté napas éne vis, mès li éne bien gros coulou*; La pauvreté n'est pas un vice, mais c'est un bien gros clou" (1880:165-166).

[vwayaz] Occasion, fois, circonstance; M 46: [sa vwayaz] "ce coup ci"; cf. mfr. *voyage* "fois", nfr. id. (1690-1771; *FEW* 14:382b).

[zwẽn] Vb. Rencontrer, rejoindre. O.I. id. Le verbe apparaît à Bourbon dès les premières années du XVIII^{ème} siècle: "Mathieu dit aux autres: 'Allons joindre nos deux camarades'" (Journal de Villers, 1705. Arch. Réun. 4, J, 122). Les créoles ont conservé le sens dialectal du verbe *joindre*: "Nfr. *joindre* 'atteindre qn, se réunir à' [. . .] bess. *jouinde* 'attraper' [. . .] saint. *joindre* à 'aborder' (*FEW* 5:67a et b).

[zako] Singe; O.I. id. On peut être tenté de considérer ce terme comme issu du malgache *rajako* (même sens), mais l'inverse est beaucoup plus vraisemblable. La préfixation en *ra-* signale en effet un mot emprunté: "Rajako [. . .] Le singe ne peut être à Madagascar qu'un animal d'importation dont le nom aurait été ensuite préfixé en Ra- (cf. par ex. Ramole 'mulet')" (Dez 1964:86). L'auteur pense que l'étymon pourrait être le prénom français *Jacques* à cause du tour *faire le Jacques*. On peut suggérer une autre hypothèse. On relève en effet au XVIII^{ème} siècle un nom de l'orang-outan très voisin du créole [jako]; il est issu du bantou *nshiego* "chimpanzé"; "Nfr. *enjocko* 'nom d'un anthropoïde du Congo' (1766, Buffon). *jocko* (1766, Buffon) 'un des noms de l'orang-outan' (seit 1789, Buffon Suppl) [. . .] Nfr. *jocko* 'pithèque de Guinée' (Boiste 1803-Besch 1858); 'homme qui fait des grimaces' (Land 1834-1851)" (*FEW* 20:88b). On ne peut guère songer à un emprunt direct du créole aux langues africaines puisque le terme semble attesté surtout dans l'Ouest et le Centre africain alors que les esclaves introduits dans les îles de l'Océan Indien venaient surtout d'Afrique Orientale. D'autre part, la présence du même mot avec le même sens dans tous les créoles donne à penser qu'il devait être en usage dès le début du XVIII^{ème} siècle. Sans nous prononcer sur l'étymologie africaine proposée par le *FEW*, nous pensons donc que le singe, animal sur lequel se porte tout naturellement la curiosité et l'intérêt populaires, a pu recevoir, fin XVII^{ème} ou début XVIII^{ème} siècle, une dénomination populaire de la part des marins ou des colons issus des provinces de l'Ouest de la France. On relève en effet, dès cette époque, un mot dont la forme phonique et le sens paraissent convenir: "Nfr. *Jacquet* 'niais' Oud 1656 [. . .] maug. *jacquot* 'niais'; *jacques-jacquot*; norm. *jacquedale* 'imbécile'" (*FEW* 5:9a).

Si l'étymologie africaine est à retenir, l'attraction paronymique expliquerait l'évolution phonétique, *jocko* apparaissant alors comme un terme savant retenu par les naturalistes et les lexicographes, *jacko* comme un mot populaire de la langue des marins conservé par les créoles.

Bibliographie

- Ans (D.), M., 1968. *Le créole français d'Haïti*. The Hague, Mouton.
 Baissac, C., 1880. *Etude sur le patois créole mauricien*. Nancy, Maisonneuve & Larose.
 Baldinger, K., 1968. "Post-und Prädeterminierung im Französischen" in : *Festschrift W. v Wartburg zum 80. Geburtstag*, Tübingen, Niemeyer.
 Benedict, B., 1968. *People of the Seychelles*. Londres, Her Majesty's Stationery Office.
 Burgess, G.N. et Madden, J.F. 1961. "Aspects of Seychelles French" in *Te Reo* 4:30-37.
 Cohen, M., 1950. *Regards sur la langue française*. Paris, Sedes.
 Corne, C., 1969. "Les Dialectes créoles français de Maurice et des Seychelles. Esquisse de phonologie". *Te Reo* 12:48-63.
 — 1970. *Essai de grammaire du créole mauricien*. Auckland, Linguistic Society of New Zealand.

- David (Abbé), s.d. *Lexique du créole de la Martinique* (inédit)
- Dez, J., 1964. "La malgachisation des emprunts aux langues européennes". *Annales de l'Université de Madagascar*: 19-46.
- Ditchy, J.K. 1932. *Les Acadiens Louisianais et leur parler*. Genève, Droz.
- Doppagne, A., 1966. *Trois Aspects du français contemporain*. Paris, Larousse.
- Faine, J., 1939. *Le Créole dans l'univers*. Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat.
- Glossaire du parler français du Canada*, 1930. Société du Parler français au Canada.
- Goodman, M.F., 1964. *A comparative study of creole French dialects*. The Hague, Mouton.
- Grevisse, M., 1961. *Le bon usage - Grammaire française*. Gembloux, Duculot.
- Hall, R.A., 1953. *Haitian Creole*. Philadelphie, American Folklore Society.
- 1966. *Pidgin and Creole Languages*. Ithaca, Cornell University Press.
- Hery, L., 1848. *Esquisses africaines*, Saint-Denis de la Réunion.
- Hollyman, K.J., 1964. *Le Français régional de l'Indo-Pacifique. Essais de phonologie*. Auckland, Linguistic Society of New Zealand.
- Jones, M.S., 1952. "French patois of the Seychelles" in *African Affairs* 51:237-247.
- Jourdain, E., 1956. *Du Français aux parlers créoles*. Paris, Klincksieck.
- Kervarec, H., "Le parler français de Quimper" *Annales de Bretagne* 25:612-623.
- Lerch, E., 1925. *Historische französische Syntax*. Vol.1 Leipzig, Reisland.
- Massignon, G., 1962. *Les Parlers français d'Acadie*. Paris, Klincksieck.
- Milbert, J.G. 1812. *Voyage pittoresque à l'île de France, au cap de Bonne-Espérance et à l'île de Ténériffe*. 2 vols. Paris, Neveu.
- Minatchy, A., 1973. "Les Seychelles" in *Les Cahiers de la Réunion et de l'Océan Indien* 2 (mars-avril): 112-133.
- Moorghen, P.M., 1972. *Etude structurale du créole de l'île Maurice*, thèse de doctorat de 3e cycle de l'Université de Nice, dactylographiée.
- Rajemisa-Raolison. 1964. *Grammaire malgache*, Fianarantsoa.
- Rheinfelder, H., 1963. *Altfranzösische Grammatik*. München, Hueber.
- Richardson, I., 1963. "Evolutionary Factors in Mauritian Creole" in *Journal of African Languages* 2, 1:2-14.
- Sacleux, 1941-1949. *Dictionnaire français-swahili et swahili-français*. Paris, Institut d'ethnologie de l'Université.
- Saint-Jaques Fauquenoy, M., 1972. *Analyse structurale du créole guyanais*. Paris, Klincksieck.
- Sauer, J.D. 1967. *Plants and Man on the Seychelles Coast*. Londres, University of Wisconsin Press.
- Sauvageot, A., 1962. *Français écrit et français parlé*. Paris, Larousse.
- Taylor, D.R., 1956. "Language Contacts in the West Indies" *Word*, 12:399-414.
- Valdman, A., 1970. *Basic course in Haitian Creole*. Bloomington, Indiana University.
- Wanquet, C., 1972. "Le Peuplement des Seychelles sous l'occupation française." Communication au Congrès d'Histoire de l'Océan Indien, St-Denis de la Réunion.
- Wartburg, W.von. *Französisches Etymologisches Wörterbuch (F.E.W.)* Basel, Zbinden.